

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2021-121

PUBLIÉ LE 12 MAI 2021

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction appui à la performance

27-2021-05-06-00004 - Arrêté du 6 mai 2021 portant approbation de l'avenant n°6 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "Normand'E-santé" (60 pages)

Page 3

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

27-2021-05-11-00005 - ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES (3 pages)

Page 64

DDTM / Secrétariat de Direction

27-2021-05-10-00004 - Décision n° DDTM/2021-036 du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur (4 pages)

Page 68

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure / SEBF

27-2021-05-11-00003 - Arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2021-106 portant changement de bénéficiaire et prorogation de l'AP DDTM/SEBF/2017-002 du 18 janvier 2017 autorisant la création de 5 ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations sur les communes de La Harengère, Mandeville et St Germain de Pasquier (4 pages)

Page 73

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure / Service Eau, Biodiversité, Forêts/Police de l'Eau et de la Pêche

27-2021-05-06-00005 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM/SEBF/2021-102 portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques - Toutainville et St Mards de Blacarville (6 pages)

Page 78

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / SRN/BBEN

27-2021-05-11-00004 - Arrêté n° SRN/UAPP/21-00458-011-001 autorisant la capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées : amphibiens et Agrion de mercure Fauna Flora RNN de l'estuaire de la Seine (5 pages)

Page 85

Nouvel Hôpital de Navarre / Direction Générale

27-2021-05-10-00003 - 2021 28 Délégation de signature Monsieur Waterlot délègue sa signature à Monsieur Malleret et Madame Moussel concernant la gestion des services financiers (3 pages)

Page 91

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2021-05-10-00005 - Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (4 pages)

Page 95

Agence régionale de santé de Normandie

27-2021-05-06-00004

Arrêté du 6 mai 2021 portant approbation de
l'avenant n°6 à la convention constitutive du
Groupement de Coopération Sanitaire
"Normand'E-santé"



**ARRÊTÉ DU 6 MAI 2021 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°6
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE
«NORMAND'E-SANTE»**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

Vu le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» approuvée par ses membres fondateurs en date du 21 novembre 2019 ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des «Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie» et «Groupement de coopération sanitaire normand e-santé» ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des «Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie» et «Groupement de coopération sanitaire normand e-santé» ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du «Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie» ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du «Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie» ;

Vu la décision du 5 février 2021 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu la modification de l'Article 1 : Conditions de tenue des assemblées générales, des modalités de prises de décisions des assemblées générales de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» :

- **le 4^{ème} alinéa de l'article 9.2 (convocation et tenue de l'assemblée générale est supprimé et remplacé par :**

« Les réunions de l'Assemblée générale peuvent se tenir simultanément dans le (les) lieu(x) indiqué(s) dans la convocation et en visio-conférence sous réserve que le dispositif technique mis en œuvre :

- Garantit l'identification des membres de l'Assemblée générale et leur participation effective, en assurant la retransmission continue et simultanée du son et de l'image des délibérations
- Permette de s'assurer de la prise en compte du vote de chaque membre »

- **L'alinéa suivant est inséré avant le 2^{ème} alinéa de l'article 9.3 (Délibération de l'Assemblée générale) :**

« Les décisions prises par l'assemblée générale le sont, après validation du Comité Executif, soit en assemblée réunie au siège social ou en tout autre(s) lieu(x) indiqué(s) sur la convocation, soit par consultation par correspondance, soit par audioconférence ou visioconférence »

- **Les 2 alinéas suivant sont insérés après le 2^{ème} alinéa de l'article 9.3 (Délibération de l'Assemblée générale) :**

« Tous moyens de télécommunications peuvent être utilisés dans l'expression des décisions, pourvu qu'elles puissent être reproduites sur un support écrit.

Dans l'hypothèse où les votes seraient appelés à bulletin secret, seuls les membres présents ou représentés dans le (les) lieu(x) indiqué(s) dans la convocation peuvent prendre part au vote ».

- **Le 1^{er} alinéa de l'article 9.3.1 (Quorum) est complété par :**

« Les membres participant aux assemblées par correspondance, ou par l'un quelconque des moyens de télécommunications précités, sont réputés présents pour le calcul des quorums nécessaires ».

- **L'alinéa suivant est inséré après le 2^{ème} alinéa de l'article 10.1 (L'administrateur) :**

« Les représentants des membres délibératifs portent à la connaissance du Groupement, par tout moyen, leur intention de candidater au poste d'Administrateur du Groupement selon des modalités précisées dans le règlement intérieur ».

Vu la modification de l'Article II : Changement de gouvernance nationale de la e-santé de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé :

- Les mots « lancés par l'ASIP Santé sont supprimés de l'article 24.3 (Autres produits) ;
- Les mots « (ARS et/ou ASIP Santé) sont supprimés de l'article 25 (convention projet) ;

Vu la modification de l'Article III : Modification de l'annexe 1 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé :

L'annexe 1 de la convention constitutive du Groupement est modifié et annexé dans l'avenant N°6 ;

Vu le récépissé de déclaration de dissolution de l'association N° W144000607 du PLSA Avenir-Santé de CONDE SUR NOIREAU en date du 23 octobre 2018 ;

Vu les statuts adoptés et le traité de fusion qui fait suite à la création de l'Association ONCO Normandie, Réseau Régional de Cancérologie qui a absorbé l'association Réseau Onco Basse-Normandie, qui adhère au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 20 juin 2019 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD Pereau Lejamtel de BREHAL exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 23 juillet 2019 ;

Vu le courrier du Directeur Général de la Ligue Havraise pour les personnes handicapées exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 11 décembre 2019 et par conséquence le retrait de l'IME-IMPRO La renaissance du HAVRE, établissement rattaché juridiquement à la Ligue Havraise pour les personnes handicapées ;

Vu le courriel de la Directrice d'établissement de KORIAN Jardin de l'Andelle de PERRIERS SUR ANDELLE exprimant le souhait de retrait du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 13 mai 2020 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD Résidence la Demeure du Bois Ardent de SAINT LO exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 18 juin 2020 ;

Vu le courrier de la Directrice du Centre Hospitalier Asselin-Hedelin d'YVETOT exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 18 septembre 2020 ;

Vu le courrier de la Vice- Présidente du CIAS de l'EHPAD la Haye-Montsenelle exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 7 octobre 2020 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD Les Rivalières à LE VAUDREUIL exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 13 octobre 2020 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD Les Héliades de CABOURG exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 15 octobre 2020 ;

Vu le courrier du Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle Nationale du Bien Vieillir MBV gestionnaire de l'EHPAD MBV-Michel Grandpierre de SAINT-ETIENNE-DU - ROUVRAY exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 15 octobre 2020 ;

Vu le courriel du Directeur de l'EHPAD Résidence la Varenne d'ARQUES LA BATAILLE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 19 octobre 2020 ;

Vu le courrier du Président du Conseil Départemental de l'Eure exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 28 octobre 2020 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD ORPEA Le Bosguerard de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 3 novembre 2020 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD l'Astérina de BEMECOURT exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 4 novembre 2020 ;

Vu le courrier du Président du CIAS des Pays de l'AIGLE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 5 novembre 2020 ;

Vu le courrier de la Directrice de l' EHPAD Les Rives d'OR ORPEA de LA COUTURE-BOUSSEY exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 5 novembre 2020 ;

Vu le courrier de la Chargée de mission de l'EHPAD ORPEA les Rives Saint Nicolas de CAEN exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 5 novembre 2020 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD Saint Antoine de BOIS-GUILLAUME exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 5 novembre 2020 ;

Vu le courriel du Docteur de la CPTS Bray et Bresle exprimant le souhait de retrait du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 5 novembre 2020 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD La Pellonnière de LE PIN-LA-GARENNE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 9 novembre 2020 ;

Vu le courrier du Directeur de l'EHPAD Charles Aveline d'ALENCON exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 10 novembre 2020 ;

Vu l'attestation en date du 12 novembre 2020 du Président du RN-SEP informant de la fusion des associations RES-SEP et RBN-SEP par absorption de l'association RES-SEP par l'association RBN-SEP et de l'adhésion de celle-ci au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» ;

Vu le courrier du Président de la Communauté d'Agglomération d'EVREUX Portes de Normandie exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 16 novembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 17 novembre 2020 et le courrier du Président de la Communauté d'Agglomération d'EVREUX Portes de Normandie en date du 18 novembre 2020 exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» par conséquent le retrait de l'EHPAD La Quincampoise, rattaché juridiquement au CCAS de Cherbourg en Cotentin ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» en date du 9 décembre 2020 qui approuve à l'unanimité l'avenant N°6 de la convention ;

Vu la demande formulée en date du 19 mars 2021 par l'Administrateur de GCS, en vue de l'approbation de l'avenant N°6 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Normand'e-santé» ;

CONSIDERANT l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

CONSIDERANT que l'objet de l'avenant N°6 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

ARRETE

Article 1^{er} : L'avenant N°6 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire «Normand'e-santé» a pour objet :

- des modifications relatives aux conditions de tenue des assemblées générales, des modalités de prises de décisions des assemblées générales ;
- des modifications relatives au changement de gouvernance nationale de la e-santé ;
- l'admission de nouveaux des membres au sein du GCS Normand'e-santé ;
- le retrait de membres du GCS Normand'e-santé.

Il est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, au Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc BP 25086 à Caen (14050)

Cedex 4, à compter de la réception de la notification pour les intéressés et de la publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 3 : Le Directeur de l'Appui à la Performance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs du département du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 6 mai 2021

Monsieur Thomas DEROCHE,
Pour le Directeur Général,
~~Le Directeur Délégué~~
de l'Appui à la Performance
Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé de Normandie

Annexe : Avenant N°6 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire «Normand'e-santé»

**ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE
NORMAND'E-SANTE**

MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

AVENANT 6

**AVENANT N°6
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COOPERATION SANITAIRE " Normand'e-Santé"**

VU le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-30 ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

VU l'instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé, publié le 29 novembre 2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié 20 Juillet 2018 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié 8 avril 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié 27 septembre 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 4 de la convention constitutive, publié 19 juin 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

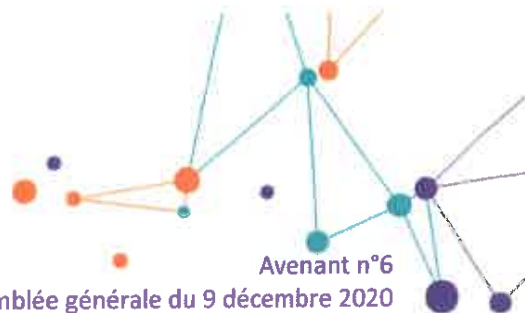
Vu l'arrêté du 3 novembre 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 5 de la convention constitutive, publié 6 novembre 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

*Vu la délibération de l'Assemblée générale du **9 décembre 2020** ;*

Les soussignés,

1. ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale CHERBOURG EN COTENTIN (50)
2. ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile
3. ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte HEROUVILLE ST CLAIR (14)
4. ADMR de MONTVILLE
5. AIR Partenaire Santé
6. ANIDER
7. ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addiction
8. APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique
9. APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'Insuffisance Cardiaque
10. ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées
11. Association Pierre Noal à BAGNOLES DE L'ORNE
12. Association Médicale des Urgences du HAVRE
13. AUB Santé (HAD) de SAINT GREGOIRE
14. Association Gaston MIALARET à CAEN
15. Association PREHAD 276
16. Autour de la Personne Agée - Service à la personne
17. Basse-Normandie Santé
18. Cabinet Médical d'EVREUX
19. CCAS d'EVREUX
20. CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie
21. CCAS de COUTANCES
22. CCAS de DIVES SUR MER
23. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité
24. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité
25. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité
26. Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU
27. Centre François Baclesse
28. Centre Hébergement et Accompagnement Gérontologique de PACY SUR EURE
29. Centre Henri Becquerel
30. Centre Hospitalier ALENCON-MAMERS
31. Centre Hospitalier AUNAY BAYEUX - CHAB
32. Centre Hospitalier Caux Vallée de Seine
33. Centre Hospitalier d'ARGENTAN
34. Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE
35. Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN
36. Centre Hospitalier de BERNAY
37. Centre Hospitalier de CARENTAN
38. Centre Hospitalier de COUTANCES
39. Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie
40. Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier
41. Centre Hospitalier de DIEPPE
42. Centre Hospitalier de EU

43. Centre Hospitalier de FALAISE
44. Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod
45. Centre Hospitalier de GISORS
46. Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY
47. Centre Hospitalier de la Risle
48. Centre Hospitalier de L'AIGLE
49. Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques
50. Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson
51. Centre Hospitalier de MONT SAINT AIGNAN Le Belvédère
52. Centre Hospitalier de MORTAGNE
53. Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson
54. Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY
55. Centre Hospitalier de PONT L'EVEQUE
56. Centre Hospitalier de SAINT LO (Mémorial France-Etats-Unis)
57. Centre Hospitalier de SAINT HILAIRE DU HARCOUET
58. Centre Hospitalier de SAINT JAMES
59. Centre Hospitalier de SAINT ROMAIN DE COLBOSC (76)
60. Centre Hospitalier du Bois Petit de SOTTEVILLE LES ROUEN (76)
61. Centre Hospitalier de Verneuil sur Avre
62. Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES
63. Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot
64. Centre Hospitalier de VIRE
65. Centre Hospitalier du Grand Large
66. Centre Hospitalier du ROUVRAY
67. Centre Hospitalier Estran - PONTORSON
68. Centre Hospitalier Eure-Seine
69. Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises
70. Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE MACE Les Andaines
71. Centre Hospitalier Intercommunal ELBEUF LOUVIERS VAL DE REUIL
72. Centre Hospitalier Public du Cotentin
73. Centre Hospitalier Universitaire de CAEN
74. Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN
75. Centre d'Imagerie Médicale St Quentin de BAYEUX (14)
76. Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO)
77. CICAT-Occitanie
78. CLIC Ouest Cotentin des PIEUX
79. Clinique Bergouignan d'EVREUX
80. Clinique Boucles de la Seine à YVETOT
81. Clinique d'ALENCON
82. Clinique Saint Antoine de BOIS-GUILLAUME
83. Clinique du Docteur Henri GUILLARD de COUTANCES
84. Clinique de L'Abbaye de FECAMP
85. Clinique des Essarts de GRAND-COURONNE
86. Clinique de L'Europe de ROUEN
87. Clinique Saint Hilaire de ROUEN



88. Clinique Megival de SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
89. Clinique Les Portes de l'Eure de VERNON
90. Clinique du Cèdre de BOIS-GUILLAUME
91. Clinique Les Ormeaux du HAVRE
92. Clinique Hemera d'YVETOT
93. Clinique Mathilde de ROUEN
94. Hôpital Privé Pasteur d'EVREUX
95. CMPP et CAMSP de la Manche - Centre médico-psycho-pédagogique
96. Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche (CDPSM)
97. CPTS Bray & Bresle Maison de Santé du Pays Neufchatelois
98. CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale de COUTANCES
99. CROP Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole de BRETTEVILLE SUR ODON (14)
100. CSSR de BAGNOLE-DE-L'ORNE Le Parc – UGECAM
101. Dépistage des Cancers Centre Coordination Normandie CAEN
102. DOUSOPOL
103. EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le chanteur
104. EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie
105. EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou
106. EHPAD d'ATHIS-DE-L'ORNE Le Sacré Cœur
107. EHPAD d'AUBE Résidence Opale
108. EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie
109. EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Matines
110. EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents
111. EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin
112. EHPAD de BARENTON Elisabeth Vezard
113. EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches
114. EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Corneilles
115. EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères (Association Omeg'age)
116. EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude
117. EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers
118. EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON
119. EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil
120. EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Résidence les Chanterelles
121. EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne
122. EHPAD de BRIOUZE Notre Dame
123. EHPAD de BUCHY Gilles Martin
124. EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge
125. EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean
126. EHPAD de CAEN Les Résidences Saint Benoit
127. EHPAD de CAEN Résidence La Demi Lune Groupe Les Matines
128. EHPAD de CAEN Résidence Beaulieu
129. EHPAD de CAEN La Palmeraie (Les Matines)
130. EHPAD de CAGNY Les Orchidées
131. EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri
132. EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat

133. EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médicis
134. EHPAD de CARQUEBUT
135. EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés
136. EHPAD de CAUDEBEC-EN- CAUX Maurice Collet
137. EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche
138. EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure
139. EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure
140. EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye
141. EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe
142. EHPAD de CETON Résidence NEYRET
143. EHPAD de CHANU Les Tilleuls
144. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE La Quincampoise
145. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage
146. EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de la Bucaille
147. EHPAD de CLECY Le Beau Site
148. EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité
149. EHPAD de CONCHES-EN-OUCHÉ
150. EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre
151. EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège
152. EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie
153. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls
154. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia
155. EHPAD de CREANCES-LESSAY - CIAS CC Côte Ouest Centre Manche
156. EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière
157. EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal
158. EHPAD de DOZULE Résidence Topaze
159. EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines
160. EHPAD de DUCEY Résidence Delivet
161. EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade
162. EHPAD de FLEURY-SUR-ORNE Le Florilège
163. EHPAD de FONTENAY-LE-PESNEL Les deux fontaines
164. EHPAD de GRANVILLE Résidence l'Émeraude
165. EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel
166. EHPAD de LA CHAPELLE-D'ANDAINE Résidence L'Orée des Bois
167. EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne
168. EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury
169. EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment
170. EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel
171. EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées
172. EHPAD de LE HOULME La Source
173. EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie
174. EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune
175. EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin
176. EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines
177. EHPAD de LE TEILLEUL Les 3 Provinces

178. EHPAD de LIVAROT Saint Joseph
179. EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence
180. EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre
181. EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins
182. EHPAD de MARIGNY Les Hortensias
183. EHPAD de MAROMME Le Village des Aubépins
184. EHPAD de MESNIL ESNARD Moulin des Prés
185. EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité
186. EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux
187. EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs
188. EHPAD de PASSAIS Les Myosotis
189. EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines
190. EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy
191. EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls
192. EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph
193. EHPAD de ROUEN La Pleiade
194. EHPAD de ROUEN Les Sapins
195. EHPAD de ROUEN Sacré Cœur
196. EHPAD de ROUEN Tiers Temps
197. EHPAD de RUGLES André Couturier
198. EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère
199. EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Résidence Le Bois de la Rose
200. EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques
201. EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair
202. EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence
203. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY château Blanc ProBTP
204. EHPAD de SAINT GATIEN DES BOIS Résidence St Gatien
205. EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS L'Horizon
206. EHPAD de SAINT LO Anne Leroy
207. EHPAD de SAINTE MERE EGLISE
208. EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie
209. EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy
210. EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan
211. EHPAD de SAINT SENIER DE BEUVRON Maison d'Accueil du Beuvron
212. EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD
213. EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire
214. EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Matines
215. EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil
216. EHPAD de SEES Miséricorde
217. EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph
218. EHPAD de THAON Résidence du Parc
219. EHPAD de THURY HARCOURT Asile de Marie
220. EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas
221. EHPAD de TORIGNY-SUR-VIRE La Clairière des Bernardins
222. EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides

223. EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles
224. EHPAD de TREVIERES L'Hexagone
225. EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul
226. EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia
227. EHPAD de VASSY Les demeures des Glycines
228. EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne
229. EHPAD de VIMOUTIERS Résidence La Vie
230. EHPAD de VIRE Symphonia
231. EHPAD d'ECOUCHE
232. EHPAD d'ELLON Beau Soleil
233. EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand
234. EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité
235. EHPAD d'EVREUX Villa la Providence
236. EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt
237. EHPAD d'HEROUVILLE SAINT CLAIR Asialys
238. EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité
239. EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph
240. EHPAD d'ISNEAUVILLE Résidence La Buissonnière
241. EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora
242. EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul
243. EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age
244. EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre
245. EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches
246. EHPAD Fondation Beaufile de FORGES LES EAUX
247. EHPAD Jean Ferrat du TREPORT
248. EHPAD Korian Ville en Vert de BRETEUIL SUR ITON
249. EHPAD Lefebvre-Blondel-Dubus de GAILLEFONTAINE
250. EHPAD Les Jardins de Matisse de GRAND QUEVILLY
251. EHPAD Pierre Wadier de TRUN
252. EHPAD Public du Havre Les Escales
253. EHPAD Résidence Albert Jean de LUNERAY
254. EHPAD Résidence du Duc d'AUMALE
255. EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière
256. EPMS d'ORBEC Marie du Merle
257. EPSM de CAEN (CHS)
258. Etablissement Public de Santé de BELLEME
259. Etablissement Public Départemental de GRUGNY
260. Fédération Hospitalière France (FHF)
261. Fédération Hospitalière Privée (FHP)
262. Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile (FNEHAD) de Normandie
263. FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
264. FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer
265. Fondation Bon Sauveur de La Manche
266. Fondation Hospitalière de LA MISERICORDE

267. GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage
268. GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE
269. Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)
270. Groupe Médical des Eaux Mêlées de DUCLAIR
271. Guillaume Centre de Coordination en Cancérologie CAEN
272. HAD d'ARGENTAN Soins Santé
273. HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin
274. HAD de CAEN Croix Rouge
275. Hôpital-HAD Croix Rouge Française de BOIS GUILLAUME
276. Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle
277. Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)
278. Hôpital Local de SEES
279. Hopital local du NEUBOURG
280. Hôpital Privé de CAEN Saint Martin
281. Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire
282. Imagerie de ROUEN Les Deux Rives
283. Imagerie Médicale du 109 FLERS
284. Imagerie Médicale La Licorne de SAINT LO
285. IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs
286. IME/IMPRO du HAVRE La renaissance
287. IME/ITEP de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion
288. IMS de BOLBEC
289. Institut Inter-régional de Cancérologie TUBIANA
290. ITEP Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
291. Korian d'OUISTREHAM Thalatta
292. Korian d'ALENCON Le Diamant
293. Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do
294. Korian de BUEIL Val Aux Fleurs
295. Korian de CAEN Brocéliande
296. Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde
297. Korian de LISIEUX Villa Bérat
298. Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye
299. Korian de PERRIERS-SUR-ANDELLE Jardin de l'Andelle
300. Korian de ROUEN Le Jardin
301. Korian de ROUEN Les Cent Clochers
302. Korian de VERNON Nymphéas Bleus
303. Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette
304. Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon
305. Korian d'IFS Côte Normande
306. Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune
307. Korian de RUGLES La Risle
308. Korian SAINT MARTIN D'AUBIGNY William Harvey
309. LADAPT de CAUDEBEC LES ELBEUF

310. Le Normandy
311. Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées
312. MAIA Bocage Ornaïs
313. MAIA Centre Orne d'ALENCON
314. MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE
315. MAIA Orne Est
316. MAIRIE - Association Télémédecine de SAINT GEORGES ROUELLEY
317. Maison de Santé du Pays Neufchatelois NEUFCHATEL EN BRAY (76)
318. Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER (50)
319. Maison de Santé de GAILLEFONTAINE
320. Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE
321. Maison Médicale de la Plaine à VAL DE REUIL
322. MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville
323. MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76
324. MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte
325. MAS d'EPAIGNES
326. MAS d'EVREUX Home Nicolas
327. MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social
328. Association Régionale Normandys (ARN)
329. Nouvel Hôpital de Navarre
330. PlaNETh Patient CAEN
331. Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY
332. Pôle Santé Ouest Cotentin - LES PIEUX
333. Polyclinique d'AVRANCHES La Baie
334. Polyclinique de DEAUVILLE
335. Polyclinique de LISIEUX
336. Polyclinique de SAINT LO La Manche
337. Polyclinique d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE du Cotentin
338. Polyclinique du Parc
339. PSLA de Coutances
340. PSLA d'Honfleur de EQUEMAUVILLE (14)
341. PSLA de LA HAYE DU PUITTS
342. PSLA de L'AIGLE
343. PSLA de SAINT JAMES
344. PSLA de VILLEDIEU LES POELES
345. PSLA du Bassin de VIRE
346. PSLA DEAUVILLE Côte Fleurie
347. PTA Orne de MORTAGNE AU PERCHE
348. PTA Sud Eure de VERNEUIL SUR AVRE
349. PTA Vexin, Maison de Soins et de Promotion de la Santé de GAILLON
350. P2RS Plateforme Régionale de Ressources et Santé de EVREUX
351. QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé
352. Radiologie CAEN Saint Martin
353. RBN-SEP Réseau Bas-Normand Sclérose En Plaques
354. RéPsyRED 76 Réhabilitation Psychosociale



- 355. Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA)
- 356. Réseau DOU SO PAL Réseaux territorial d'accompagnement et de soins palliatifs de l'Estuaire
- 357. Réseau ONCO Basse-Normandie
- 358. Réseau ONCO Normand
- 359. Réseau Périnatalité Haute Normandie
- 360. Réseau Respect
- 361. Résidence de la scie de SAINT CRESPIN
- 362. RESOPAL Territoire de Dieppe
- 363. RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine
- 364. RES-SEP Réseau Eure Seine Sclérose En Plaques
- 365. EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph
- 366. SESAME Autisme Normandie
- 367. Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais LE HAVRE
- 368. Soigner Ensemble au Pays d'ALENCON
- 369. SOS Médecins de CAEN (14)
- 370. SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées
- 371. TELAP
- 372. TELEPHARM
- 373. UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot
- 374. UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME
- 375. Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé (URAASS)
- 376. Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) Normandie
- 377. URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie
- 378. URPS Infirmiers Normandie
- 379. URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie
- 380. URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes
- 381. Ville de CAEN
- 382. XRAY

Sont convenus des stipulations suivantes :

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Normand'e-santé, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le **9 décembre 2020**.

L'avenant 6 a pour objet :

- Les modifications relatives aux conditions de tenue des assemblées générales, des modalités de prises décisions des assemblées générales ;
 - Les modifications relatives au changement de gouvernance nationale de la e-santé ;
 - L'admission de nouveaux membres au sein du GCS Normand'e-santé ;
 - Le retrait de membres du GCS Normand'e-santé ;
-
- Suite à l'adhésion, en Mars 2020, de l'association Pierre NOAL, **s'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, le membre délibératif du Collège B « Ville », HAD Ensemble au Pays d'ALENCON, établissement rattaché juridiquement à l'association Pierre NOAL
 - Suite à l'adhésion, en Mars 2020, de la Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées, **s'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, le membre délibératif du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux », l'IME/IMPRO La renaissance du HAVRE, établissement rattaché juridiquement à la Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées
 - Suite à la création de l'Association Réseau Normand Sclérose en Plaques (RN-SEP) qui a absorbé les associations RES-SEP Sclérose En Plaques et RBN-SEP :
 - **A adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, **le membre délibératif** : Association Réseau Normand Sclérose en Plaques (RN-SEP) (Collège D « Réseaux de santé et structures transversales »)
 - **Se sont retirés**, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, les **membres délibératifs** du Collège D « Réseaux de santé et structures transversales » RES-SEP Sclérose En Plaques et RBN-SEP
 - Suite à la création de l'Association ONCO Normandie, Réseau Régional de Cancérologie qui a absorbé l'association Réseau ONCO Basse-Normandie :
 - **A adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, **le membre délibératif** : Association ONCO Normandie (Collège D « Réseaux de santé et structures transversales »)
 - **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, le **membre délibératif** du Collège D « Réseaux de santé et structures transversales » Réseau ONCO Basse-Normandie

- Suite à la création du Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN), qui a absorbé l'association Réseau Périnatalité Eure Seine Maritime :
 - **A adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, le **membre délibératif** : Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN) (Collège D « Réseaux de santé et structures transversales »)
 - **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, le **membre délibératif** du Collège D « Réseaux de santé et structures transversales » Réseau Périnatalité Eure Seine Maritime
- Suite à la demande d'adhésion du CCAS de Cherbourg en Cotentin :
 - **A adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, le **membre délibératif** : CCAS de Cherbourg en Cotentin (Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »)
 - **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, le **membre délibératif** du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux » l'EHPAD La Quincampoise, rattaché juridiquement au CCAS de Cherbourg en Cotentin
- Suite à la dissolution, le 23/10/2018, de l'association Avenir-santé, **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **9 Décembre 2020**, le **membre délibératif** du Collège B « Ville » PSLA de CONDE SUR NOIREAU Avenir Santé
- **Se sont retirés** du groupement, sur décision de l'assemblée générale du **9 décembre 2020**, les **membres délibératifs** suivant :
 1. CPTS Bray et Bresle (Collège B « Ville »)
 2. KORIAN de PERRIERS SUR ANDELLE Jardin de l'Andelle (Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »)
- **Ont adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **9 décembre 2020**, les **membres délibératifs** suivants :

Collège A « Établissements Sanitaires »

1. Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT (76)

Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. CIAS des Pays de l'Aigle (61) | |
| 2. EHPAD d'ALENCON (CIAS d'Alençon, 61) | Charles Aveline |
| 3. EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES (76) | Résidence La Varenne |
| 4. EHPAD de CABOURG (14) | Les Héliades |
| 5. EHPAD de CAEN (14) - ORPEA | Résidence Les Rives Saint Nicolas |
| 6. EHPAD de BEMECOURT (27) | L'Astérina |
| 7. EHPAD de BREHAL (50) | Péreau-Lejamtel |
| 8. EHPAD de BOIS GUILLAUME (76) | Saint Antoine |
| 9. EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY (27) - ORPEA | Les Rives d'Or |

- | | |
|--|-----------------------------|
| 10. EHPAD de LE PIN LA GARENNE (61) | La Pellonnière |
| 11. EHPAD de LE VAUDREUIL (27) | Les Rivalières |
| 12. EHPAD de MONTSENELLE (CIAS de Montsenelle, 50) | La Haye-Montsenelle St Jean |
| 13. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76) - MBV | Michel Grandpierre |
| 14. EHPAD de SAINT LO (50) | La Demeure du Bois Ardent |
| 15. EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD (27) - ORPEA Le Bosguerard | |

Collège F « Partenaires associés »

1. Communauté d'Agglomération d'EVREUX Portes de Normandie
2. Département de l'Eure (27)

Article I : Conditions de tenue des assemblées générales, des modalités de prises de décisions des assemblées générales

L'objet de cette modification de la convention constitutive est d'étendre les moyens et les modalités de prises de décision de l'assemblée générale.

1) Le 4^{ème} alinéa de l'article 9.2 (Convocation et tenue de l'Assemblée Générale) est supprimé et remplacé par :

Les réunions de l'Assemblée générale peuvent se tenir simultanément dans le (les) lieu(x) indiqué(s) dans la convocation et en visio-conférence sous réserve que le dispositif technique mis en œuvre :

- Garantit l'identification des membres de l'Assemblée générale et leur participation effective, en assurant la retransmission continue et simultanée du son et de l'image des délibérations ;
- Permette de s'assurer de la prise en compte du vote de chaque membre.

2) L'alinéa suivant est inséré avant le 2^{ème} alinéa de l'article 9.3 (Délibération de l'Assemblée Générale) :

Les décisions prises par l'assemblée générale le sont, après validation du Comité Exécutif, soit en assemblée réunie au siège social ou en tout autre(s) lieu(x) indiqué(s) sur la convocation, soit par consultation par correspondance, soit par audioconférence ou visioconférence.

3) Les 2 alinéas suivant sont insérés après le 2^{ème} alinéa de l'article 9.3 (Délibération de l'Assemblée Générale) :

Tous moyens de télécommunications peuvent être utilisés dans l'expression des décisions, pourvu qu'elles puissent être reproduites sur un support écrit.

Dans l'hypothèse où les votes seraient appelés à bulletin secret, seuls les membres présents ou représentés dans le (les) lieu(x) indiqué(s) dans la convocation peuvent prendre part au vote.

4) Le 1^{er} alinéa de l'article 9.3.1 (Quorum) est complété par :

Les membres participant aux assemblées par correspondance, ou par l'un quelconque des moyens de télécommunications précités, sont réputés présents pour le calcul des quorums nécessaires.

5) L'alinéa suivant est inséré après le 2^{ème} alinéa de l'article 10.1 (L'administrateur) :

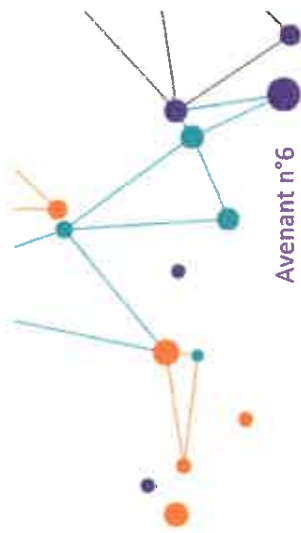
Les représentants des membres délibératifs portent à la connaissance du Groupement, par tout moyen, leur intention de candidater au poste d'Administrateur du Groupement selon des modalités précisées dans le règlement intérieur.

Article II : Changement de gouvernance nationale de la e-santé

- 1) Les mots « lancés par l'ASIP Santé sont supprimés de l'article 24.3 (Autres produits)
- 2) Les mots « (ARS et/ou ASIP Santé) sont supprimés de l'article 25 (Convention projet)

Article III : Modification de l'annexe 1

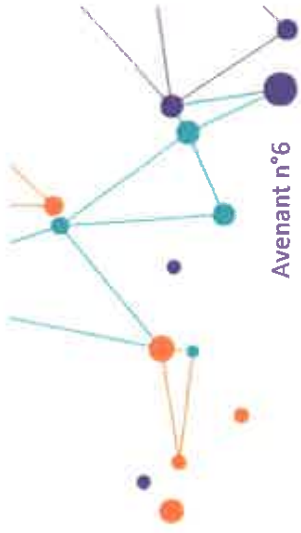
L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :



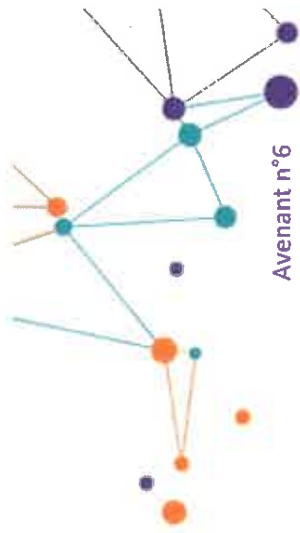
Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

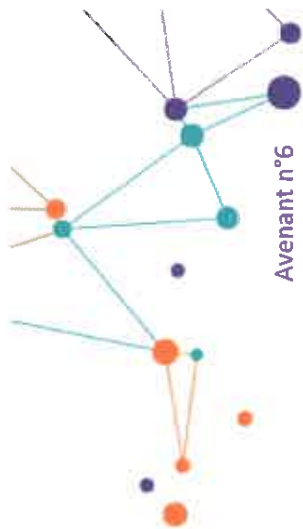
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ANIDER	Association de type loi 1901	11 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme CAUJET Christelle	15,96 €
Association Médicale des Urgences du Havre	Association Loi 1901	114 rue Jules Siegfried 76600 LE HAVRE	M. DUMENIL Jean-Luc	15,96 €
Association Pierre Noal	Association Loi 1901	17 avenue Docteur J. Aimez BP 12 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M. LAMBERT Fabien	15,96 €
AUB Santé de SAINT GREGOIRE	Etablissement sanitaire	1 boulevard de la Boutière CS 86846 35768 SAINT GREGOIRE	M. ROLLAND Philippe	15,96 €
Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André	15,96 €
Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé - ESPIC	Rue d'Amiens 76000 ROUEN	M. VERA Pierre	15,96 €
Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay BP 354 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	15,96 €
Centre Hospitalier d'ARGENTAN	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. PEAN Stéphane	15,96 €
Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond BP 18127 14400 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	15,96 €
Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE	Établissement public de santé	rue des Menneries 50406 GRANVILLE	M. ALLOMBERT Joanny	15,96 €



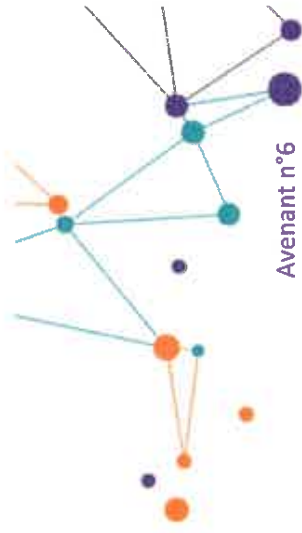
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de BERNAY	Établissement public de santé	5 Rue Anne de Ticheville – BP 353 27303 BERNAY CEDEX	Mme COTTON Sandrine	15,96 €
Centre Hospitalier de CARENTAN	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	Mme POSTEL Laurence	15,96 €
Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme KARRER Séverine	15,96 €
Centre Hospitalier de COUTANCES	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. MARIE Frédéric	15,96 €
Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. JEZEQUEL Yannig	15,96 €
Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier	Établissement public communal d'hospitalisation	116 Rue Louis Pasteur BP 18 76161 DARNETAL	Mme ABOKI Camille	15,96 €
Centre Hospitalier de DIEPPE	Établissement public de santé	CS 20219 Avenue Pasteur 76202 DIEPPE CEDEX	M. AUTRET Jean-Yves	15,96 €
Centre Hospitalier de FALAISE	Établissement public de santé	BP 59 Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. PEAN Stéphane	15,96 €
Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61300 FLERS	M. TROUCHAUD David	15,96 €
Centre Hospitalier de GISORS Vexin	Établissement public de santé	Route de Rouen – BP 83 27140 GISORS	M. LISMONDE Jean-Marc	15,96 €
Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY	Établissement public de santé	30 avenue de la 1ère Armée Française 76220 GOURNAY-EN-BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	15,96 €
Centre Hospitalier de L'AIGLE	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'AIGLE	M. LE BRIERE Jérôme	15,96 €
Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN	Établissement public de santé	17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN	M. DELAHAIS Olivier	15,96 €



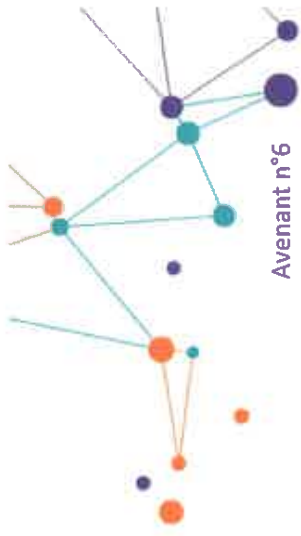
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de LE NEUBOURG	Etablissement public de santé	25 Rue du Général de Gaulle 27110 LE NEUBOURG	M. POILLERAT Didier	15,96 €
Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques	Etablissement public établissement hospitalier	Quai Enguerrand de Marigny 27705 LES ANDELYS	Mme CARDALAGUET Marianne	15,96 €
Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine	Établissement public de santé	19 Avenue du Président René Coty 76170 LILLEBONNE	M. RIFFLET Jérôme	15,96 €
Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson	Établissement public de santé	4 rue Roger Aimi 14100 LISIEUX	M. BOUGAUT Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de MONT-SAINT- AIGNAN Le Belvédère	Etablissement public de santé	72 Rue Louis Pasteur – BP 45 76131 MT ST AIGNAN CEDEX	M. BLOCH Yves	15,96 €
Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	15,96 €
Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	Mme HATIER Alizée	15,96 €
Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY	Établissement public de santé	4 Route de Gaillefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	15,96 €
Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle	Établissement public de santé	64 Route de Lisieux 27504 PONT-AUDEMER Cedex	M. VILAIN Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de PONT-L'EVÊQUE	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'EVÊQUE	M. BOUGAUT Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran	Établissement public de santé	7 chaussée ville Cherel 50170 PONTORSON	M. BLOT Stéphane	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-Etats-Unis	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. MARIE Frédéric	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE- DU-HARCOUËT	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. GLEVAREC Vincent	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-JAMES	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	Mme DELACLOS Marie	15,96 €



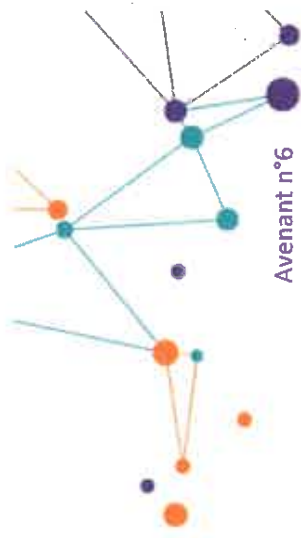
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC	Établissement public de santé	8 Avenue du Général de Gaulle 76460 SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Mme GERARD Isabelle	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-VALERY-EN-CAUX Le Grand Large	Établissement public de santé	17 Rue Jeanne Armand Colin - BP 48 76460 SAINT VALERY EN CAUX	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	15,96 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit	Établissement public de santé	8 Avenue de la Libération 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Lucien	15,96 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray	Établissement public de santé	4 Rue Paul Eluard - BP 45 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Vincent	15,96 €
Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE	Établissement public de santé	101 Boulevard des poissonniers 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	Mme LEFRANC Laura	15,96 €
Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES	Établissement public de santé	12 rue Jean Gasté 50800 VILLEDIEU LES POELES	M. ALLOMBERT Joanny	15,96 €
Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	M. BOUGAUT Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de VIRE	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. TROUCHAUD David	15,96 €
Centre Hospitalier d'EU Seine	Établissement public de santé	2 Rue de Clèves 76260 EU	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	15,96 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine	Établissement public de santé	Rue Léon Schwartzenberg 27015 EVREUX CEDEX	Mme COTTON Sandrine	15,96 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre	Établissement public de santé	62 Rue de Conches 27022 EVREUX CEDEX	M. WATERLOT Patrick	15,96 €
Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises	Établissement public de santé	100 avenue du Président François Mitterrand 76400 FECAMP	M. LEFEVRE Richard	15,96 €
Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines	Établissement public de santé	rue Sœur marie Boitier 61600 LA FERTE-MACE	M. TROUCHAUD David	15,96 €



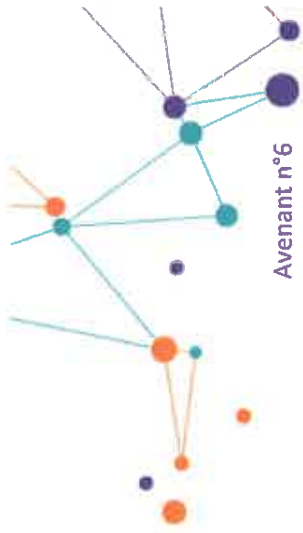
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	M. POILLERAT Didier	15,96 €
Centre Hospitalier Universitaire de CAEN	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. VARNIER Frédéric	15,96 €
Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN	Établissement public de santé	1, Rue de Germon 76000 ROUEN	Mme DESJARDINS Véronique	15,96 €
Clinique Bergouignan d'EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 Rue du Dr Bergouignan 27025 EVREUX CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	15,96 €
Clinique Boucles de la Seine YVETOT	SAS	9 rue du Champs de Course 76190 YVETOT	Mme LIEVREMONT Katia	15,96 €
Clinique d'ALENCON	Etablissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	M. BERARD Pierre-François	15,96 €
Clinique de L'Abbaye FECAMP	Société anonyme	104 avenue Pdt F Mitterrand 76400 FECAMP	Mme DUQUENNOY Camille	15,96 €
Clinique de L'Europe ROUEN	Société par Actions Simplifiée (SAS)	28, Rue de Méridienne – BP 2048 X 76040 ROUEN CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	15,96 €
Clinique des Essarts GRAND-COURONNE	Société anonyme	Rue du mur crenelé 76530 GRAND COURONNE	Mme CADET Lylia	15,96 €
Clinique Des Ormeaux LE HAVRE	Société par Actions Simplifiée (SAS)	36 Rue Marceau - BP 70141 76600 LE HAVRE	M. NJINOU-NGINKEU Bertin	15,96 €
Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. AUFFRET Patrick	15,96 €
Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIIN Richard	15,96 €
Clinique Hemera YVETOT	Société par Actions Simplifiée (SAS)	14 A Avenue Foch 76190 YVETOT	M. WAECHTER Emmanuel	15,96 €
Clinique Les Portes de l'Eure VERNON	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 Rue Bonaparte 27200 VERNON	M. SAVINO Tristan	15,96 €



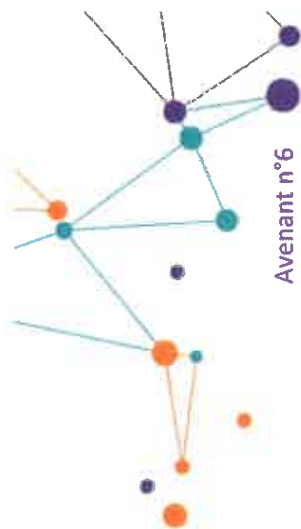
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Clinique Mathilde ROUEN	Société Anonyme (SASU)	7 Boulevard de l'Europe - BP 1128 76175 ROUEN CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	15,96 €
Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE	Société anonyme à directoire	1328 avenue de la Maison Blanche 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	Mme POUSSE Marie Christine	15,96 €
Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME	Société anonyme	696 Rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME CEDEX	Mme CHASTAN Delphine	15,96 €
Clinique Saint Hilaire ROUEN	Société anonyme	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. MARTIN Mathias	15,96 €
CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	15,96 €
EPSM de CAEN (CHS)	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BLANDEL Jean-Yves	15,96 €
Etablissement Public de Santé de BELLEME	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	15,96 €
Fondation Bon Sauveur de La Manche	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Baltimore CS 71308 50008 SAINT LO CEDEX	M. BERTRAND Xavier	15,96 €
Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde	Fondation	15 rue des Fossés Saint Julien BP 100 14008 CAEN CEDEX 1	Mme KRIKORIAN Myriam	15,96 €
Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)	Etablissement public établissement hospitalier	BP 24 76083 LE HAVRE Cedex	M. Martin TRELAT	15,96 €
HAD de CAEN Croix Rouge Française	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme CHERRIERE Malika	15,96 €
Hopital Asselin-Hedelin d'YVETOT	Etablissement Public en Santé	7 rue du Champ de Courses 76190 YVETOT	Mme MOCHALSKI Michelle	15,96 €
Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabiele	Etablissement public de santé	165 Rue Pasteur - BP 8 27310 BOURG ACHARD	Mme MAILLARD Brigitte	15,96 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Hôpital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)	Etablissement public de santé	27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT BP 119	Mme PALLADITCHEFF Catherine	15,96 €
Hôpital local de SEES	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. LEBRIERE Jérôme	15,96 €
Hôpital privé de CAEN Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. BOUCHARD Raphaël	15,96 €
Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire	Société anonyme	505 Rue Irène Joliot Curie BP 90011 76620 LE HAVRE	M. VALES Stéphane	15,96 €
Hôpital privé Pasteur EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	58 bd Pasteur 27025 EVREUX CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	15,96 €
Hôpital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME	Etablissement de santé privé d'intérêt collectif	Chemin de la Bretèque 76230 BOIS GUILLAUME	Mme CHERRIERE Malika	15,96 €
Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	15,96 €
Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY	Mme BLANC Agnès	15,96 €
Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme GUILLET Corinne	15,96 €
Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	Mme PLEY Christelle	15,96 €
Le Normandy	Société par Actions Simplifiée	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	15,96 €
Polyclinique de La Baie AVRANCHES	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	Mme TESSIER Véronique	15,96 €
Polyclinique de DEAUVILLE	Etablissement Privé de santé	8 La Brèche du Bois RD 62 14113 CRICQUEBOEUF	M. LOUIS Patrick	15,96 €

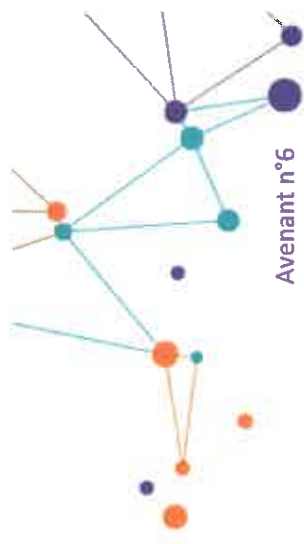


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Polyclinique de La Manche SAINT LO	Etablissement Privé de santé	45 rue Koëning 50000 SAINT LO	M. AUFFRET Patrick	15,96 €
Polyclinique de LISIEUX	MCO privé	175 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. LOUIS Patrick	15,96 €
Polyclinique du Cotentin EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Mme LEGOUPIL Béatrice	15,96 €
Polyclinique du Parc de CAEN	Société Anonyme (SA)	20 avenue Capitaine Georges Guyerner 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	15,96 €

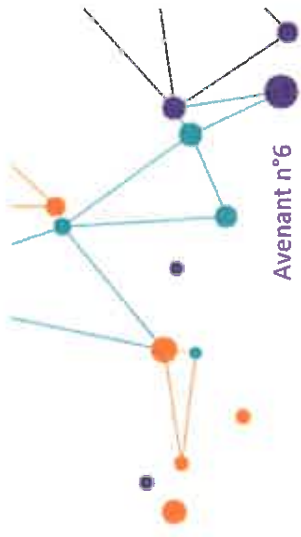


Collège B – Collège « Ville »

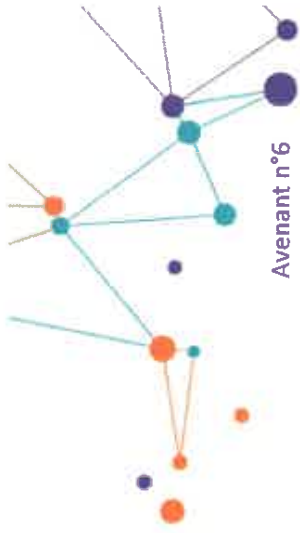
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association Télémédecine de SAINT GEORGES	Association	mairie 26 Grande Rue 51720 SAINT GEORGES DE ROUELLEY	Mme JOSROLAND Suzy	44,12 €
Cabinet Médical EVREUX	Cabinet médical libéral de groupe	16 rue des Fusilles 27000 EVREUX	M. GIRAULT Christophe	44,12 €
CCAS de DIVES SUR MER	Centre Communal d'Action Sociale	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	44,12 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité	Société Mutualiste	Pôle de Santé Argouges 42 rue de Beauvais 14400 BAYEUX	M. MEISSONNIER	44,12 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité	Société Mutualiste	34 rue Gaston Manneville 14160 DIVES SUR MER	M. MEISSONNIER	44,12 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité	Société Mutualiste	58 Avenue de la cavée 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MEISSONNIER	44,12 €
Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU Croix Rouge Française	Association de type loi 1901	9 bis rue du Pont Cel 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme FIQUET LEVEQUE Corinne	44,12 €
CIM - Centre d'imagerie Médicale Saint Quentin	SCM Imagerie Médicale	31 Rue Saint-Quentin 14400 BAYEUX	Mime SERRA Paola	44,12 €
CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES	SELARL	3 Rue de la Croûte 50200 COUTANCES	Mime SAHEL Michèle	44,12 €
Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR	SCM	188 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	Mime CALBEL Nathalie	44,12 €
HAD Soins Santé Argentan	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mime RICHARD Anne	44,12 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN	Groupement d'intérêt économique	2 Boulevard de la Marne 76000 ROUEN	M. LARDENOIS Laurent	44,12 €
Imagerie Médicale du 109 FLERS	SEL	109 rue de Messei 61100 FLERS	M. HURTIER Olivier	44,12 €
Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO	SELARL	321 Rue Alexis de Tocqueville 50000 SAINT LO	M. EL JANATI Hassane	44,12 €
Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER	Société Interpersonnelle de Soins Ambulatoires	437 Rue de Vieux Château 50380 SAINT PAIR SUR MER	M. KESHVADI Arash	44,12 €
Maison de santé du Pays Neufchateleois NEUFCHATEL EN BRAY	SISA USB	8 route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. SCHUERS Matthieu	44,12 €
Maison de Santé GAILLEFONTAINE	SISA	2 rue de Paris 76870 GAILLEFONTAINE	M. BALOUET Bastien	44,12 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE	SISA	34 route de la Capelle 76780 CROISY SUR ANDELLE	M. BOISDIN Guillaume	44,12 €
Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine	SISA Pluridis	Rue Courtine 27100 VAL DE REUIL	M. PAUL Christophe	44,12 €
Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY	En cours	Mairie 50210 RONCEY	M. LANÉRY François	44,12 €
Pôle Santé Ouest Cotentin LES PIEUX	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Route du Rozel 50340 LES PIEUX	M. GRAS Jean-Michel	44,12 €
PSLA de COUTANCES	Société civile de moyens	11 rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	M. DELOLY Frédéric	44,12 €
PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. SAINMONT Nicolas	44,12 €
PSLA de LA HAYE DU PUIITS Sisa Sabinus	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines LA HAYE DU PUIITS 50250 LA HAYE	Mme ROULAND Emilie	44,12 €

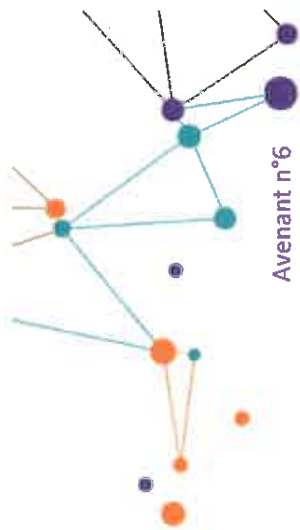


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PSLA de L'AIGLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	M. COLASSE Patrick	44,12 €
PSLA de SAINT JAMES	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	M. MARCONNET David	44,12 €
PSLA de VILLEDIEU LES POELES	Société civile de moyens	24 rue du Général de Gaulle 50800 VILLEDIEU-LES-POELES	M. BATAILLE Olivier	44,12 €
PSLA de VIRE du Bessin	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	M. DANNET Franck	44,12 €
PSLA du Canton d'Honfleur	Maison de santé Multi-sites	302 Chemin de la Butte 14600 EQUEMAUVILLE	Mme BRULLARD-DELAMARE Sandrine	44,12 €
Radiologie de CAEN Saint Martin	Société par Actions Simplifiée (SAS)	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	M. PIEL Gérard	44,12 €
SELARL de médecins ILC M TUBIANA	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Centre Jean Bernard 9 rue Beauverger 72000 LE MANS	Mme WEBER Virginie	44,12 €
Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais	Association de type loi 1901	Cabinet Charles Romme 118 avenue du 8 mai 1945 76610 LE HAVRE	M. BLONDET Matthieu	44,12 €
SOS Médecins CAEN	Association de type loi 1901	3 place Jean Nouzille 14000 CAEN	M. GUILLEMETTE Eric	44,12 €
X-RAY Expert en radiologie	Société d'exercice libéral par action simplifiée	505 Rue Irène Joliot Curie Maison Médicale 76620 LE HAVRE	Dr PUECH Nicolas	44,12 €

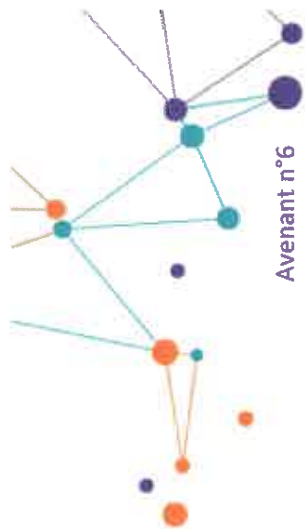


Collège C – Collège « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

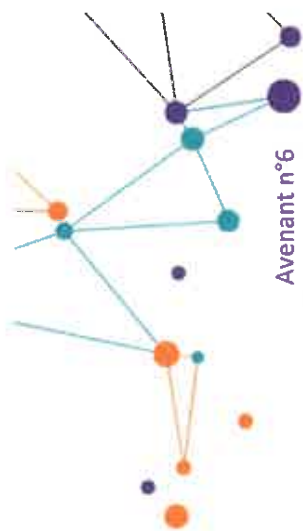
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale	Association	1 rue Michel Petrucciani La Glacerie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme ZERGER Chloé	4,67 €
ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	Association	1 Impasse des Ormes CS 80070 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CORDIER Pascal	4,67 €
ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	Association de type loi 1901	50 rue de la Poterne 50000 SAINT LÔ	Mme FOSSEY Françoise	4,67 €
ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoolologie et Addiction	Association de type loi 1901	82 Boulevard Dunois 14000 CAEN	Mme CARPENTIER Mireille	4,67 €
ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme GALEA Nathalie	4,67 €
Association Gaston Mialaret	Association Medico Sociale	4 Rue Raymonde Bail - Zae Fresnel 14000 CAEN	M. COCHET Samuel	4,67 €
Association Sainte Marie - Saint Joseph	Association de type loi 1901	175 BD de l'Yser 76000 ROUEN	Mme THIERRY Caroline	4,67 €
CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie	Centre Communal d'Action Sociale	45 rue de Bernières CS 80225 14012 CAEN CEDEX 1	M. DUJOLS Thibault	4,67 €
CCAS de CHERBOURG EN COTENTIN	Centre communal d'action sociale (CCAS)	Hôtel de Ville 10 place Napoléon - BP 808 50108 CHERBOURG EN COTENTIN	M. ARRIVE Benoît	4,67 €
CCAS de COUTANCES	Etablissement public	15 rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES	M. COUSIN Jean-Manuel	4,67 €



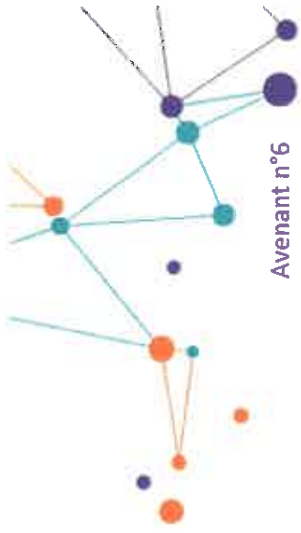
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CCAS d'EVREUX	Etablissement Public	16 rue de la Petite Cité CS 70186 27001 EVREUX CEDEX	M. DESGARDIN Benjamin	4,67 €
CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique	Établissement public social et médico-social	57 Rue Aristide Briand 27120 PACY SUR EURE	M. TRIQUET Jérôme	4,67 €
CIAS CC Côte Ouest Centre Manche EHPAD de CREANCES-LESSAY	Etablissement Sanitaire Médico- Social	62 rue des Ecoles 50710 CREANCES	Mme BERNARD Paule- Emmanuelle	4,67 €
CIAS des Pays de l'Aigle	Centre communal d'action sociale (CCAS)	5 place du Parc 61300 L'AIGLE	M. SELLIER Jean	4,67 €
CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole	Association déclarée	6, avenue de Glattbach 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. BISCAY Philippe	4,67 €
CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM	Régime général de sécurité sociale	32 avenue du Docteur Joly 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M LEYENDECKER Gilles	4,67 €
EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur	Etablissement Social et Médico- Social Communal	21 rue Fernand Lechanteur 50230 AGON COUTAINVILLE	M. BENSMINA Amar	4,67 €
EHPAD d'ALENCON Charles Aveline (CIAS d'Alençon)	Établissement social et médico- social intercommunal	35 avenue Winston Churchill 61000 ALENCON	M. BLOTTIERE Patrick	4,67 €
EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie ORPEA	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENÇON	Mme PRIMA Stéphanie	4,67 €
EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou	Etablissement Social et Médico- Social Communal	17 Route de Troarn Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme DELCOURT Pauline	4,67 €
EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES Résidence La Varenne	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	21 rue Auguste Perret 76880 ARQUES LA BATAILLE	M. LECONTE Stéphane	4,67 €
EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	4,67 €
EHPAD d'AUBE Résidence Opale	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. DEWEVRE Ludovic	4,67 €



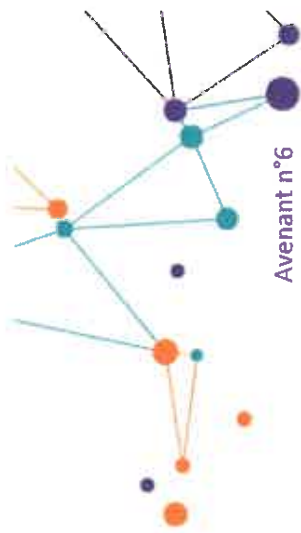
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'AUMALE Résidence du Duc	Etablissement Social et Médico-social	3 Rue Soeur Badiou 76390 AUMALE	M. GUILARD Christophe	4,67 €
EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie	Fondation	21 Rue du Dr Eugène Béchet 50300 AVRANCHES	Mme Soeur MARIE AGNES	4,67 €
EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	Mme TROTTE Marie	4,67 €
EHPAD de BARENTON Elisabeth Vézard	Établissement social et médico-social communal	162 rue de Montégliise 50720 BARENTON	M. VIVIER Laurent	4,67 €
EHPAD de BEMECOURT L'Astérina	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	20 Chemin du Patrouillet 27160 BEMECOURT	Mme ROGER Micheline	4,67 €
EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervanches	Société Anonyme	10 Rue des Petites Chaussées 14112 BIEVILLE-BEUVILLE	Mme LEGER Jennyfer	4,67 €
EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles	Établissement social et médico-social communal	8 Rue du Petit Fontaine 76340 BLANGY SUR BRESLES	M. DELIEZ Franck	4,67 €
EHPAD de BOIS GUILLAUME Saint Antoine	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	650 Rue R. Pinchon 76230 BOIS GUILLAUME	M. GAALLOUL Naïm	4,67 €
EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères Association Omeg'age	Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique	17 rue Léon Lebourgeois 76240 BONSECOURS	M. CANINO Thierry	4,67 €
EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude	Etablissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	4,67 €
EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers	Fonction Publique Territoriale	1 boulevard des Merisiers 50370 BRECEY	Mme HUCHET Marie-Paule	4,67 €
EHPAD de BREHAL Péreau-Lejamtel	Établissement social et médico-social intercommunal	21 rue du Rallye - BP38 50290 BREHAL	Mme GHAZALI Latifa	4,67 €
EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON	Établissement public de santé	230 Rue du Général Leclerc 27160 BRETEUIL-SUR-ITON	Mme LEFRANC Laura	4,67 €
EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil	Société anonyme	1-3 rue du Val 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. MACHURET Patrick	4,67 €



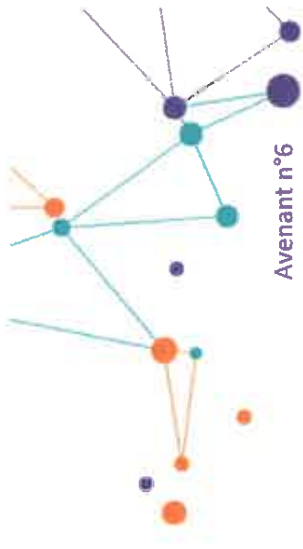
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Moissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. BLONDEAU Stéphane	4,67 €
EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne	Établissement social et médico-social communal	3 rue Jean Jaurès 27800 BRIONNE	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,67 €
EHPAD de BRIOUZE Notre Dame	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	4,67 €
EHPAD de BUCHY Gillies Martin	Établissement social et médico-social communal	397 Route de Rocquemont 76750 BUCHY	M. LE MESTRE Christophe	4,67 €
EHPAD de CABOURG Les Héliades	Association Loi de 1901	6C avenue des Dunettes 14390 CABOURG	M. DAVID Lionel	4,67 €
EHPAD de CAEN Beaulieu ORPEA	SA	53 Boulevard G. Pompidou 14000 CAEN	Mme MARABETI Sandrine	4,67 €
EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française	Etablissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	Mme TALLET Sophie	4,67 €
EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean	Établissement public de santé	19-21 rue Maifilâtre 14000 CAEN	Mme BERTIN Agnès	4,67 €
EHPAD de CAEN La Demi Lune Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. KAPFER Gaëtan	4,67 €
EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe Les Matines	SAS	2 rue Renée Cassin 14000 CAEN	Mme GREGOIRE Emilie	4,67 €
EHPAD de CAEN Résidence Les Rives Saint Nicolas ORPEA	Société Anonyme	92 rue Saint Martin 14000 CAEN	Mme VARIN Laëtitia	4,67 €
EHPAD de CAEN Saint Benoit	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Malon 14000 CAEN	Mme DUBOURG Sylvie	4,67 €
EHPAD de CAGNY Les Orchidées	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCLET Clément	4,67 €
EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	4,67 €



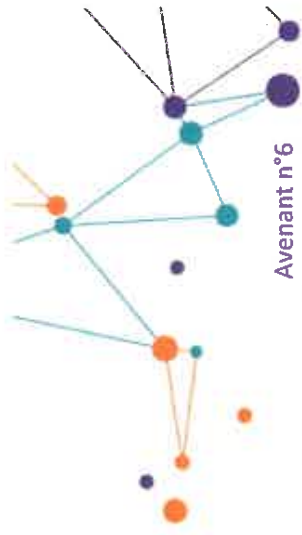
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat Mutualité	Organisme mutualiste	Allée de Flore 76380 CANTELEU	M. MEISSONNIER	4,67 €
EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médicis	SAS	3 Chemin Rural de St Germain 14650 CARPIQUET	Mme ELLEBOODE Laurence	4,67 €
EHPAD de CARQUEBUT	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	Mme BERTHE Anne	4,67 €
EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés	Établissement social et médico-social communal	Rue Albert Louvel 61320 CARROUGES	M. DELAHAIS Olivier	4,67 €
EHPAD de CAUDEBEC LES ELBEUF Lecallier Leriche	EPMS	168 rue du Général Giraud 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	Mme MEHEUT Valentine	4,67 €
EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure / Gustave Courbet	Société par action simplifiée	27 route de Caen 14240 CAUMONT L'EVENTE	Mme MAIRAND Carole	4,67 €
EHPAD de CERENCES Lemprière-Lefébure	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	25 rue principale 50510 CERENCES	M. LEMAITRE Stéphane	4,67 €
EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MALAPEL Sophie	4,67 €
EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	Mme GUILLO Delphine	4,67 €
EHPAD de CETON Résidence Neyret	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	4,67 €
EHPAD de CHANU Les Tilleuls	Établissement social et médico-social communal	2 Chemin des Pommiers 61800 CHANU	M. THIEBE Eric	4,67 €
EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Bucaille	Établissement social et médico-social	7 rue de la Bucaille 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUIFFARD Antoine	4,67 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage	Etablissement Privé à but non lucratif	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	Mme BAUDET Claire	4,67 €
EHPAD de CLECY Le Beau Site	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	M. TITH Stéphane	4,67 €



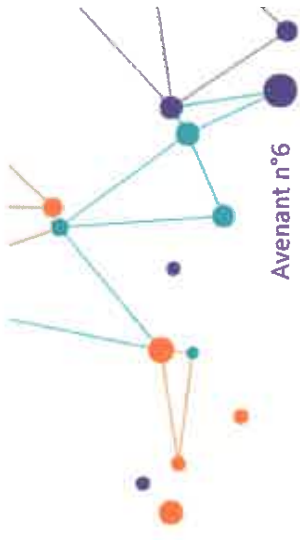
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité	Société Mutualiste	1 rue Victor Hugo 14460 COLOMBELLES	M. MEISSONNIER	4,67 €
EHPAD de CONCHES-EN-OUCHÉ Les Reflets d'Argent	Établissement public communal d'hospitalisation	25 Rue du Docteur Paul Guilbaud 27190 CONCHES EN OUCHE	M. MINYMECK André	4,67 €
EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme DILASSER Aurélie	4,67 €
EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	M. RANNOU Bertrand	4,67 €
EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	Mme BOUL Evelynne	4,67 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEULLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	4,67 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrante 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme GILBERT Gwael	4,67 €
EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière	Établissement social et médico-social communal	4 rue Georges Herbert 76250 DEVILLE LES ROUEN	Mme PLAUD Isabelle	4,67 €
EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	Mme LE DIZES Gaëlle	4,67 €
EHPAD de DOZULE Résidence Topaze	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocquépine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	4,67 €
EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe Les Matines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	Mme CHARLON Bénédicte	4,67 €
EHPAD de DUCEY Résidence Delivet	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-Laure	4,67 €
EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade	Établissement Privé à but non lucratif	La Campagne 50340 FLAMANVILLE	Mme CIHELKA Valérie	4,67 €
EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Florilège	Établissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	4,67 €



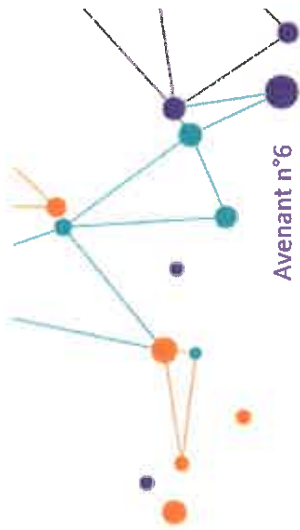
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seullès 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOU Thomas	4,67 €
EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufils	Etablissement Social et Médico-social	7 Boulevard Nicolas Thiessé 76440 FORGES LES EAUX	M. GUILARD Christophe	4,67 €
EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus	Etablissement Social et Médico-social	Place Lefebvre Blondel 76870 GAILLEFONTAINE	M. GUILARD Christophe	4,67 €
EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse	Etablissement Social et Médico-social	1 Rue Albert Lebourg BP 90223 76123 GRAND QUEVILLY CEDEX	M. VENARD Jean-Marc	4,67 €
EHPAD de GRANVILLE L'Émeraude ORPEA	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme MOY Magaly	4,67 €
EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel	Etablissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	4,67 €
EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bois	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	M. VIVIER Laurent	4,67 €
EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY Les Rives d'Or ORPEA	Société Anonyme	37 rue de Seréz 27750 LA COUTURE BOUSSEY	Mme TROCHERIE Chantal	4,67 €
EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne	Association privée à but non lucratif	44 rue de Fiers 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	M. BEAUMONT Vincent	4,67 €
EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury	Établissement social et médico-social communal	95 Route de Rouen 76220 LA FEUILLIE	M. LE MESTRE Christophe	4,67 €
EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment	Etablissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	Mme DEPPEZ Amélie	4,67 €
EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel	Établissement social et médico-social communal	9 avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	Mme GHAZALI Latifa	4,67 €
EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées	Etablissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGÉ	Mme LANDAIS Camille	4,67 €
EHPAD de LE HOULME La Source	Centre communal d'action sociale (CCAS)	8 Rue du 8 Mai 1945 - BP31 76770 LE HOULME	Mme DAMAS Claudine	4,67 €



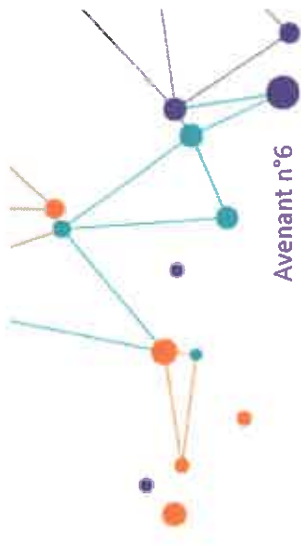
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LE MESNIL-ESNARD Moulin des Prés	Etablissement Social et Médico-Social Communal	7 rue de Saintonge 76240 LE MESNIL-ESNARD	M. VIGNESOULT Hervé	4,67 €
EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Tournières 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	4,67 €
EHPAD de LE PIN LA GARENNE La Pellonnaire	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3 rue Chanceaux 61400 LE PIN LA GARENNE	Mme BACHELIER Michèle	4,67 €
EHPAD de LE SAP Audélin Lejeune	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Besnard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	4,67 €
EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvetière 61470 LE SAP	Mme PHELIPEAU Isabelle	4,67 €
EHPAD de LE TEILLEUL Les 3 Provinces	Etablissement public Autonome	4 rue des Ecoles 50640 LE TEILLEUL	M. VIVIER Laurent	4,67 €
EHPAD de LE VAUDREUIL Les Rivalières	Société par Actions Simplifiées	1 rue Bernard Chédeville 27100 LE VAUDREUIL	Mme VINCENT Christine	4,67 €
EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	M. GUIARD Jean-Luc	4,67 €
EHPAD de LIVAROT Saint Joseph	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	4,67 €
EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,67 €
EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme LEVEUGLE Dominique	4,67 €
EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean	Etablissement Social et Médico-social	5 Rue du Val Midrac 76810 LUNERAY	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,67 €
EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins	Autre établissement public local à caractère administratif	4 Chemin Ste Croix Mesnil 27480 LYONS LA FORET	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,67 €
EHPAD de MARIIGNY Les Hortensias	Etablissement Privé à but non lucratif	36 rue du 13 juin 1944 50570 MARIIGNY LE LOZON	Mme LEROUGE Carole	4,67 €



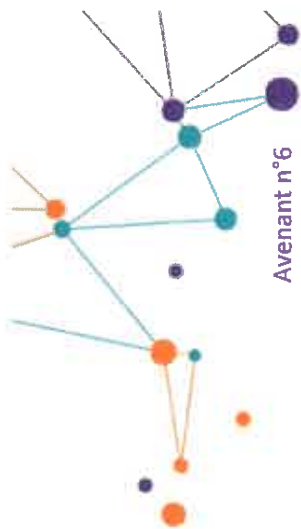
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly	Etablissement public local social et médico-social	16 rue de la République 76150 MAROMME	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	4,67 €
EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité	Société Mutualiste	1.11 Rue Emile Zola 14120 MONDEVILLE	M. MEISSONNIER	4,67 €
EHPAD de MONTSENELLE La Haye-Montsenelle St Jean (CIAS de Montsenelle)	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 route des Moulins Prétot Ste Suzanne 50250 MONTSENELLE	Mme BROCHARD Michèle	4,67 €
EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux	SAS	664 rue du Calvaire 76750 MORGNY LA POMMERAYE	M. BOUET Jérôme	4,67 €
EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Place de l'Eglise 14620 MORTEAUX COULIBOEUF	Mme LESAGE Rachel	4,67 €
EHPAD de PASSAIS Les Myosotis	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Chemin de la Ronnerie 61350 PASSAIS	Mme LE BARRON Sandrine	4,67 €
EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines	Etablissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	4,67 €
EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy	Établissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	4,67 €
EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls	Centre Intercommunal d'Action Sociale	Le Bourg 50520 REFFUVEILLE	Mme HUCHET Marie-Paule	4,67 €
EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet	Établissement social et médico-social communal	3 Avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX	M. BAVARD Bruno	4,67 €
EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph	Association à but non lucratif	20 rue du Père Arson 76700 ROGERVILLE	Mme DALLET Anne	4,67 €
EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 rue de la Cage 76000 ROUEN	M. LEROY Thierry	4,67 €
EHPAD de ROUEN La Pleiade	Centre communal d'action sociale (CCAS)	16 Rue Jacques Fourray 76100 ROUEN	M. EMO Jean-Luc	4,67 €
EHPAD de ROUEN Les Sapins	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	22 Allée Charles Gros 76000 ROUEN	M. POISSON Johann	4,67 €



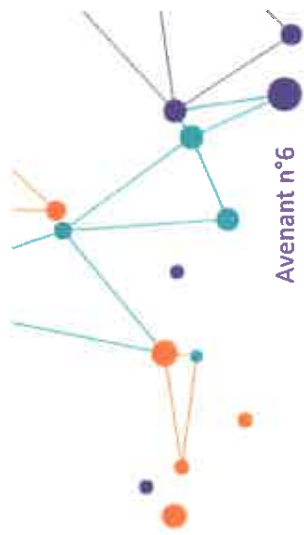
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de ROUEN Tiers Temps	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	86-88 Rue des Bons Enfants 76000 ROUEN	Mme ELLEBOODE Laurence	4,67 €
EHPAD de RUGLES André Couturier	Etablissement public de santé	Rue de l'Hôpital 27250 RUGLES	Mme LEFRANC Laura	4,67 €
EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	4 rue des Marronniers 14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL	M. LECOQ Denis	4,67 €
EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURO Le Bois La Rose	SAS	6 rue du Clos Bourdin 27220 SAINT ANDRE DE L'EURO	Mme ARABEYRE Corinne	4,67 €
EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEAUVILLE	Mme LEBLANC Annick	4,67 €
EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair	EURL	17 rue de la Libération 50680 SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Mme ARAMINTHE Maryse	4,67 €
EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie	Etablissement Social et Médico-social	2 Route des Vergers 76590 SAINT CRESPIN	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,67 €
EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 Rue de Copplestone 14290 SAINT-CYR-DU-RONCERAY	Mme LEBAILLY	4,67 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Michel Grandpierre - MBV	Société mutualiste	1 Bis Avenue du Val l'Abbé 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DA CUNHA LEAL Sandrine	4,67 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Périhérique Wallon BP 87 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DE POMMERY Laurence	4,67 €
EHPAD de SAINT GATIEN Groupe Les Matines	SAS	2 Rue des Brioleurs 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Mme PLEY Christelle	4,67 €
EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon	SAS	17 Rue de la Garenne 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme ARAMINTHE Maryse	4,67 €
EHPAD de SAINT LO Anne Leroy	Etablissement Privé à but non lucratif	65 rue de Baltimore 50008 SAINT LO	M. LECAPLAIN Dominique	4,67 €



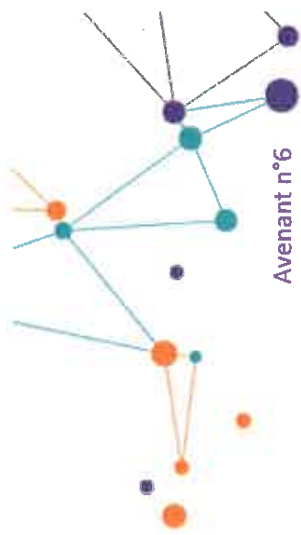
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT LO La Demeure du Bois Ardent	Société Anonyme	780 Rue de l'Exode 50000 SAINT LO	Mme LEPELLETIER Virginie	4,67 €
EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD Le Bosguerard ORPEA	Société Anonyme	7 rue Marie de Vaudémont 27370 SAINT PIERRE DE BOSGUERARD	M. LE NOE Jérémy	4,67 €
EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	4,67 €
EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy	Établissement social et médico-social communal	Rue Auguste Guérin - BP 38 76680 SAINT SAENS	Mme LE GUEN Florence	4,67 €
EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan	Établissement social et médico-social départemental	17 rue des Lices 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	M. LEBRETON Bertrand	4,67 €
EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Rosaie et SSIAD	Etablissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	Mme ABIDOS DINA	4,67 €
EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire	Etablissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	Mme Maitwenn THOËR LE BRIS	4,67 €
EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe Les Matines	Société en nom collectif	1 rue de la Pigache 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	Mme PILOLOT Sylvie	4,67 €
EHPAD de SAINTE MERE EGLISE	Établissement social et médico-social communal	11, rue du Général Gavin 50480 SAINTE MERE EGLISE	Mme BERTHE Anne	4,67 €
EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil	Établissement social et médico-social communal	18 rue de la Chatellerie - BP 19 50300 SARTILLY BAIE BOCAGE	Mme GHAZALI Latifa	4,67 €
EHPAD de SEES Miséricorde	EHPAD à but on lucratif	60b rue d'Argentré 61500 SEES	M. DISPA François	4,67 €
EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	Mme LEPETIT Karine	4,67 €
EHPAD de THAON Résidence du Parc	Etablissement Privé à but lucratif	Rue du Château d'eau 14860 THAON	Mme DAVENET Séverine	4,67 €



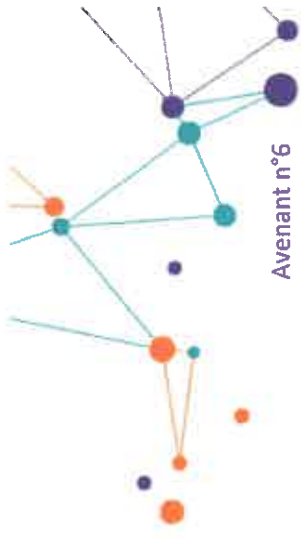
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie	Etablissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme HUCK Marie-Céline	4,67 €
EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas	Établissement social et médico-social communal	14 rue Xavier Onfray - BP 14 61800 TINCHEBRAY	M. THIEBE Eric	4,67 €
EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNY SUR VIRE	Mme COUEFFEUR Lise	4,67 €
EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	4,67 €
EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles	Centre communal d'action sociale (CCAS)	2 Rue Jean Moulin 76410 TOURVILLE LA RIVIERE	Mme MOLNAR Jeanine	4,67 €
EHPAD de TREVIERES L'Hexagone	Etablissement Privé à but lucratif	5 route du Molay-Littry 14710 TREVIERES	M. LEMOINE Aurélien	4,67 €
EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul	Etablissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme DELCOURT Pauline	4,67 €
EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme LE CORR Emilie	4,67 €
EHPAD de TRUN Pierre Wadier	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	M. RIAN Yves	4,67 €
EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	Mme BOUDOU Eve	4,67 €
EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne	Établissement public de santé	13 rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	4,67 €
EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie	SAS	Route d'Orbec 61120 VIMOUTIERS	Mme AVELINE Claire	4,67 €
EHPAD de VIRE Symphonia	Société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	4,67 €
EHPAD d'ECOUCHE	Établissement social et médico-social communal	4 avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE	Mme LEVY Sarah	4,67 €



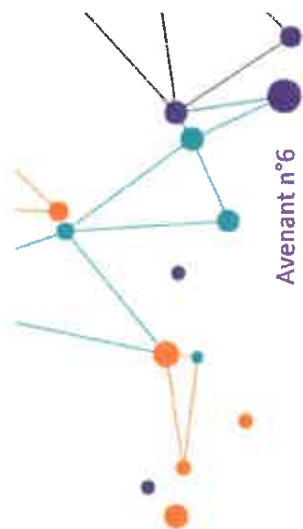
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ECOUIJS Les Quatre Vents	Etablissement médico-Social public autonome	Route du Moulinet BP 6 27440 ECOUIJS	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,67 €
EHPAD d'ELLON Beau Soleil	Etablissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	M. EUDE Stéphane	4,67 €
EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand	Etablissement social et médico-social	10 place de l'Eglise 76630 ENVERMEU	M. AUTRET Jean-Yves	4,67 €
EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité	Société Mutualiste	Rue Olympe de Gouges ZAC de l'Orée du Golf 14610 EPRON	M. MEISSONNIER	4,67 €
EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin	SAS	Rue Damilaville BP 31 76790 ETRETAT	Mme CHARNET Sonia	4,67 €
EHPAD d'EVREUX Villa la Providence	SASU Société par actions simplifiée à associé unique	2/4 rue du Docteur Roux 27000 EVREUX	M. DUPUIS Jean-Charles	4,67 €
EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt	Établissement social et médico-social communal	4 Place Française de Brancas 27800 HARCOURT	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,67 €
EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème Division Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	4,67 €
EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité	Société Mutualiste	4 rue Elisa Triolet 14123 IFS	M. MEISSONNIER	4,67 €
EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph	Etablissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	4,67 €
EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	44 T Rue de Garennes 27540 IVRY LA BATAILLE	Mme PRIOLLAUD Corinne	4,67 €
EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme JEANNE Pascale	4,67 €
EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 avenue Colonel Dawson - BP 111 14150 OUISTREHAM	Mme PINEAU Gaëlle	4,67 €



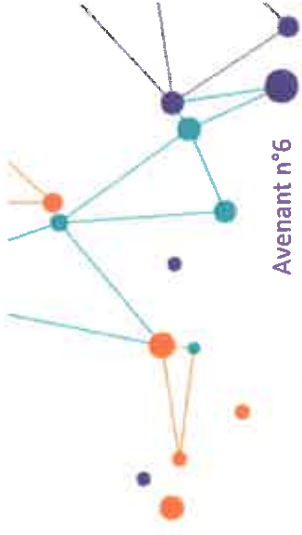
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD du HAVRE Saint Just Le Havre Mutualité	Organisme mutualiste	78 Rue Saint Just 76600 LE HAVRE	Mme DESJARDINS Anne-Marie	4,67 €
EHPAD du TREPOT Jean Ferrat	Etablissement Social et Médico-social	89 Rue du Docteur Pépin 76470 LE TREPOT	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,67 €
EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches	Fondation	8 Rue du Champs de Mars 76190 YVETOT	M. DAYT Jean-Yves	4,67 €
EHPAD Publics du Havre Les Escales	Établissement social et médico-social départemental	46 Rue Marc Orlan 76086 LE HAVRE	M. MARTIN Grégory	4,67 €
EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière	Etablissement public local social et médico-social	Place de l'hôtel de ville 14260 AUNAY SUR ODON	M. KERFOURN Jean-Marie	4,67 €
EPMS d'ORBEC Marie du Merle	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Source 14290 ORBEC	M. BOUGAUT Nicolas	4,67 €
Etablissement Public Départemental de GRUGNY	Établissement social et médico-social départemental	634 rue André Martin 76690 GRUGNY	Mme MAIRY Mathilde	4,67 €
GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE	Groupement de coopération sanitaire à gestion publique	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme Anne-Laure BUTAULT	4,67 €
HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin	Association de type loi 1901	Manoir d'Aprigny - 2 rue Louvière 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	4,67 €
IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion	Établissement social et médico-social départemental	Route de Sahurs - BP 4 76380 CANTELEU	M. GOUNEL Eric	4,67 €
IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	19 avenue du général de gaulle 27700 LES ANDELYS	Mme WILLEKENS Erna	4,67 €
IMS de BOLBEC	Établissement social et médico-social intercommunal	62 Avenue Louis Debray - BP 60152 76210 BOLBEC	M. DANOS Thierry	4,67 €
ITEP Les Hogues Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	Régime général de sécurité sociale	St Léonard 76400 FECAMP	M. LAPLACE Sylvain	4,67 €



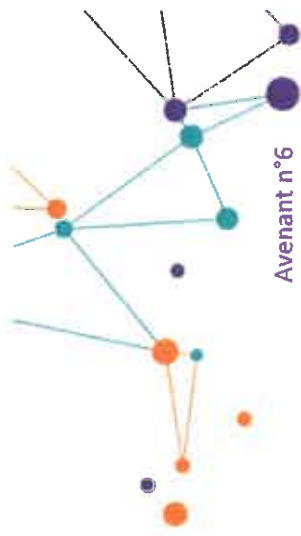
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La Brebiette 61100 ALENCON	M. SIGNABOUT Frédéric	4,67 €
Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	125 avenue du Maréchal Juin 76230 BOIS-GUILLAUME BIHOREL	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	4,67 €
Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	175 route de Bémécourt 27161 BRETEUIL SUR ITON	Mme VALLEE Cécilia	4,67 €
Korian de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181	SARL unipersonnelle	67 Grande Rue 27730 BUEIL	M. BURDERZY Stéphane	4,67 €
Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. PAIN Sandra	4,67 €
Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA	EHPAD privé à but lucratif	4 rue du collège 50640 LE TEILLEUL	Mme LEGRAND Carine	4,67 €
Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB	Société anonyme	70 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX	M. BERTOUI Thierry	4,67 €
Korian de MONTVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	7 Rue des Verdiers - ZAC du Domaine de la Vallée 76290 MONTVILLIERS	M. LABALME Philippe	4,67 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société anonyme	121 Avenue des Martyrs de la Résistance 76100 ROUEN	M. BURDEZY Stéphane	4,67 €
Korian de ROUEN Les Cent Clochers	Société par Actions Simplifiée (SAS)	21 Place de l'église Saint Sever 76100 ROUEN	Mme ROBINET Françoise	4,67 €
Korian de RUGLES La Risle - MF - E081	EHPAD privé à but lucratif	rue Jean Moulin 27250 RUGLES	M. PERNA Francis	4,67 €
Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHVb	Société anonyme	15 Avenue Pierre Mendès France 27200 VERNON	Mme DOURVILLE Sophie	4,67 €
Korian d'EQUEURDEVILLE La Goëlette MEDO - EHGA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue Surcouf 50120 EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	4,67 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 EVRECY	M. GILLES Christophe	4,67 €
LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF	Association	624 rue Faidherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. MOREAU Jean-Philippe	4,67 €
Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées	Association loi 1901 ou assimilé	75 rue Emile Zola 76600 LE HAVRE	M. CAPPE Michel	4,67 €
Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON	Organisme privé non lucratif	12 route de Saint James 50240 SAINT SENIER DE BEUVRON	M. EBENGA ZULA Norbert	4,67 €
MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	La Haye Berou 27930 GUICHAINVILLE	Mme PRINCE Hélène	4,67 €
MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Complexe Terres de Rouvre - 24 Bis Route d'Houpperville 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme DUFRANNE Aurélia	4,67 €
MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte	Association loi 1901 ou assimilé	3 Route de Louye 27710 SAINT GEORGES MOTEL	Mme COLLIER Maggy	4,67 €
MAS d'EPAIGNES	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Mas d'Epaignes 27260 EPAIGNES	M. LECACHELEUX	4,67 €
MAS d'EVREUX Home Nicolas	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	12 bd Jules Janin 27000 EVREUX	Mme BOBOVIKOSS Anne-Sophie	4,67 €
MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay ATHIS DE L'ORNE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,67 €
Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE	SASU	49 Impasse de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	Mme DELAITTRE Ophélie	4,67 €
SESAME Autisme Normandie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 Route du Roncier - Le Menu Bosc 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE	M. NACHE Catalin	4,67 €
UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot	Association	17 rue Carnot CS 60185 76195 YVETOT CEDEX	M. CHARASSIER Gérard	4,67 €

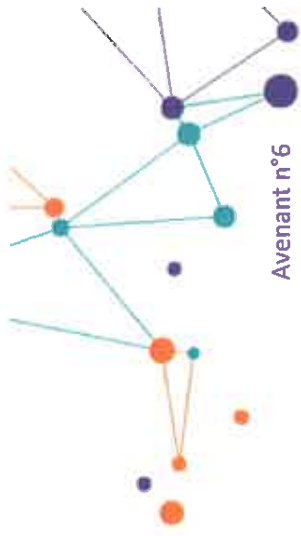


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
UGECAM CRMIPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME	Privé à but lucratif	111 rue Herbeuse 76230 BOIS GUILLAUME	Mme MAUTRET Juliette	4,67 €

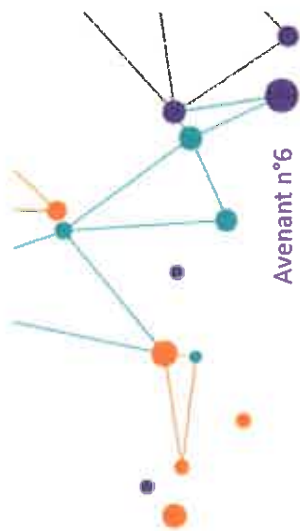


Collège D – Collège « Réseaux de santé et Structures Transversales »

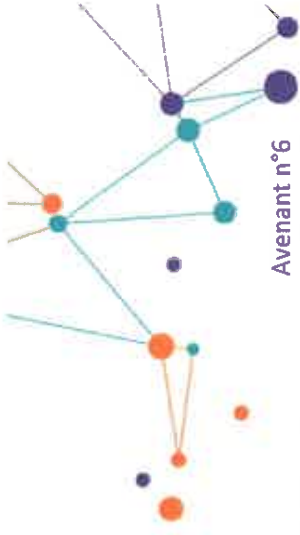
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile	Association Loi de 1901	13 Quai Bérigny 76400 FECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	27,03 €
ADMIR de MONTVILLE	Fédération Départementale	1 rue Ernest Delaporte CS 30009 76710 MONTVILLE	M. SAVIER Olivier	27,03 €
AIR Partenaire Santé	Association déclarée	8 rue de la Have Mariaise CS 95458 14054 CAEN CEDEX 4	M. BLACLARD Jacques	27,03 €
APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique	Association de type loi 1901	23 rue Grande Vallée 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme SAUMUREAU Simone	27,03 €
APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'Insuffisance Cardiaque	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme BELIN Annette	27,03 €
Association Départementale de Prévention du Suicide dans la Manche	Association de type loi 1901	La Mairie 50000 SAINT LO	M. LECONTE Franck	27,03 €
Association Régionale NormandDys (ARN)	Association de type loi 1901	3 rue du Dr Laënnec 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	27,03 €
Basse-Normandie Santé	Association de type loi 1901	7 Longue Vue des Astronomes 14111 LOUVIGNY	M. BUREAU Jean-Yves	27,03 €
CICAT-Occitanie	Association de type loi 1901	Hôpital La Colombière - Pavillon 41 39 avenue Charles Flahault 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	27,03 €
CLIC Cotentin	Association Loi 1901	Maison des Services Publics 2 Route de Flamanville 50340 LES PIEUX	M. LAMOTTE Jean-François	27,03 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Dépistage des Cancers Centre de Coordination Normandie	Association de type loi 1901	28 rue Bailey 14000 CAEN	M VERZAUX Laurent	27,03 €
DOUSOPAL Réseau de soins palliatifs Territoire de Santé de Rouen Elbeuf	Association déclarée	44 bd Stanislas Girardin 76140 LE PETIT QUEVILLY	Mme LHOPITEAU Geneviève	27,03 €
GCS AXANTE Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	27,03 €
Guillaume Centre Coordination en Cancérologie	Association	20 Avenue Capitaine Georges Gynermer 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,03 €
MAIA Autour de la Personne Agée - CLIC	Association déclarée	4 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. DANTAN Frédéric	27,03 €
MAIA Bocage Ornaïs	Association loi 1901	CLIC du Bocage - 28 Rue de la Gare 61700 DOMFRONT	M. SOUL Bernard	27,03 €
MAIA Centre Orne ALENCON	Association	24 place de la Halle au Blé 61000 ALENCON	Mme GUILLOT Nadège	27,03 €
MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE	Association de type loi 1901	1071 A rue Wilson 50110 TOURLAVILLE	Mme COQ vanessa	27,03 €
MAIA Orne Est	Association de type loi 1901	6 chemin du Breuil 61400 SAINT LANGIS LES MORTAGNE	Mme SABBABI Ophélie	27,03 €
P2RS de Normandie Plateforme Régionale de Ressources et de Santé de Normandie	Association de type loi 1901	2 place Alfred de Musset Immeuble Sequoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	27,03 €
Planeth Patient	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MAUNY Thomas	27,03 €
PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation A domicile 276	Association de type loi 1901	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard	27,03 €
PTA Orne MORTAGNE AU PERCHE	Association	23 rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. GAL Jean-Michel	27,03 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PTA Sud Eure	Association de type loi 1901	85 avenue André Chasles Maison Dufour 27130 VERNEUIL SUR AVRE	M. DAHAN Patrick	27,03 €
PTA Vexin Maison de Soins et de Promotion de la Santé	Association de type loi 1901	3 rue Roland Roche 27600 GAILLON	M. FAINSILBER Pierre	27,03 €
QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé	Association de type loi 1901	4 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme GASTEBOIS Bénédicte	27,03 €
Répsy 76 Réhabilitation Psychosociale	Groupement de coopération sanitaire à gestion privée	4 rue Paul Eluard - Bât 125 76360 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VICENZUTTI Lucien	27,03 €
Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN)	Association de type loi 1901	3 rue du Docteur Laënnec 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. GUILLOIS Bernard	27,03 €
Réseau Normand Sclérose en Plaques (RN-SEP)	Association de type loi 1901	Résidence « Les Lavandières » 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	M. DEFER Gilles	27,03 €
Réseau ONCO Normand	Association de type loi 1901	2 avenue de la libération 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. BASTIT Laurent	27,03 €
Réseau ONCO Normandie	Association de type loi 1901	28 Rue Bailey 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,03 €
Réseau Respect	Association déclarée	164 Rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme BANSE Julie	27,03 €
RESOPAL Territoire de Dieppe	Association déclarée	894 Route de Rouen 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	M. COQUAIS Julien	27,03 €
RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine	Association déclarée	2 Place Alfred de Musset Immeuble Séquoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	27,03 €
RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome	Association de type loi 1901	7 Bis Avenue du Président Coty 14000 CAEN	M. LEROY François	27,03 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
TELAP	Association de type loi 1901	PFRS rue des Rochambelles 14000 CAEN	Mme DOMPMARTIN Anne	27,03 €
TELEPHARM	Association déclarée	23 Place Henri IV 61200 ARGENTAN	Mme GENIN-COSSIN Christine	27,03 €

Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne	65 rue Baltimore 50000 SAINT LÔ	M. CHESNAIS Didier
FHF Fédération Hospitalière France	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	Mme JEANDET-MENGUAL Emmanèle / M. Philippe DURON
FHP Fédération Hospitalière Privée	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. POELS Dominique
FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André
FNEHAD Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard
France Assos Santé URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé	15 rue de l'Ancienne Prison 76000 ROUEN	M. GRAIC Yvon
SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées	EHPAD les jardins de Matisse 1 rue Lebourg 76120 GRAND QUEVILLY	M. Jean Marc Venard
URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CARTEL Alain
URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
URPS Infirmiers Normandie	20 Rue Stendhal, île Lacroix 76100 ROUEN	M. CASADEI François
URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie	4 Rue des Frères Michaut 14000 CAEN	Mme KERDAFFREC
URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme GADOIS Annick

Collège F – Collège « Partenaires Associés »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant
Communauté d'Agglomération d'EVREUX Portes de Normandie	Collectivité territoriale	9 rue Voltaire 27004 EVREUX	M. LEFRAND Guy
Département de l'Eure	Collectivité territoriale	14 Boulevard Georges Chauvin CS 72101 27021 EVREUX Cedex	M. LEHONGRE Pascal
Ville de CAEN	Collectivité territoriale	Hôtel de Ville Esplanade J-M Louvel 14027 CAEN Cedex 9	M. BRUNEAU Joël

Agence régionale de santé de Normandie

27-2021-05-11-00005

ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS
PSYCHIATRIQUES

Evreux, le 11 MAI 2021

**Arrêté portant composition de la Commission Départementale
des Soins Psychiatriques**

**Le Préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre du Mérite**

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 3222-5, L. 3223-1 à L. 3223-3 et R. 3223-1 à R. 3223-11 ;

VU la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et notamment son article 19 II, 4° ;

VU la circulaire du 14 février 2005 relative à la commission départementale des hospitalisations psychiatriques ;

VU le décret de Monsieur le Président de la République du 15/01/2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2016 portant renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

VU l'arrêté préfectoral du 14/02/2020 portant composition de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques ;

CONSIDERANT :

Le courriel en date du 31 juillet 2020 de Monsieur le docteur Pierre LEGRAND, médecin psychiatre, président de la commission départementale des soins psychiatriques, donnant sa démission.

Le courrier en date du 26 mars 2021 de Monsieur le docteur Mustapha KADRI, médecin psychiatre, présentant sa candidature en qualité de membre de la commission départementale des soins psychiatriques ;

L'ordonnance de Madame la Première Présidente près la Cour d'Appel de Rouen du 29/04/2021 désignant en qualité de membre de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques, Monsieur le docteur KADRI Mustapha, psychiatre libéral

A R R E T E

Article 1 : En application des dispositions du Code de la Santé Publique, la commission prévue à l'article L. 3223-2 se compose ainsi :

L'article 1, 3^e alinéa de l'arrêté du 14/02/2020 susvisé est modifié comme suit :

1. D'un magistrat désigné par la première présidente de la Cour d'Appel de Rouen

Monsieur François-Xavier PUGET FLESCHE
Juge au Tribunal de proximité des Andelys
Avenue du Général de Gaulle -27700 Les Andelys

En qualité de titulaire

Monsieur Guillem CASANOVAS
Juge au tribunal judiciaire d'Evreux
30, Rue Joséphine – 27000 EVREUX

En qualité de suppléant

2. De deux psychiatres :

- L'un désigné par le Procureur Général près la cour d'appel :
Monsieur le Docteur Mustapha KADRI
Médecin psychiatre à la Clinique Océane
514, rue Irène Joliot Curie – 76620 Le Havre
- L'autre désigné par le représentant de l'Etat dans le département :
Madame le Docteur Nachida AIT BELKACEM
Médecin psychiatre au Centre Hospitalier de Bernay rattaché au Nouvel Hôpital de Navarre
5, Rue Anne Ticheville – 27300 BERNAY

3. De deux représentants d'associations agréées :

- De familles de personnes atteintes de troubles mentaux :

Madame Annick LAGREE (titulaire)
Membre du bureau UNAFAM 27
5B, Chemin du Valème – 27000 EVREUX

Madame Michèle DESCAMPS (suppléante)
Trésorière UNAFAM 27
10 ter, rue du Maréchal Leclerc
27120 PACY-SUR-EURE

- De familles de personnes malades

Poste vacant

4. D'un médecin généraliste

- Poste vacant

Article 2 : La durée de la composition ci-dessus vaut jusqu'à la fin du mandat restant, soit jusqu'au 25 mai 2021.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 14/02/2020 portant composition de la commission départementale des soins psychiatriques de l'Eure est abrogé.

Article 4 : Le directeur de cabinet de la préfecture de l'Eure et Monsieur le directeur de l'Agence Régionale de Santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Eure.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa modification.

Le Préfet, **11 MAI 2021**

Pour le préfet et par délégation
Le directeur de cabinet


Fabien CHOLLET

DDTM

27-2021-05-10-00004

Décision n° DDTM/2021-036 du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

**Décision n° DDTM/2021-036 du directeur départemental
des territoires et de la mer de l'Eure
donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs
en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur**

Le directeur départemental des territoires et de la mer

VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois des finances ;
- la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription de créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, au 10 février 2020 ;
- l'arrêté du Premier ministre du 12 février 2018 nommant Monsieur Laurent TESSIER, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;
- l'arrêté du 2 mai 2001 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté préfectoral n° SCPPAT 21-6 du 22 mars 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE 2021-30 du 4 mai 2021 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur à Monsieur Laurent TESSIER, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

ARRÊTE

Article premier : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure, il est donné subdélégation de signature à M. Rik VANDERERVEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur adjoint.

Article 2 : Ordonnancement secondaire

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure et de M. Rik VANDERERVEN, il est donné subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Stéphane MARTIN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service habitat, logement, ville ;
- M. Zéphyre THINUS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service eau, biodiversité, forêts ;
- Mme Corinne GOILLOT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service prévention des risques et aménagement du territoire ;
- Mme Isabelle VIDALOU, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service économie agricole et territoires ruraux ;
- Mme Pascale MARTIN, attachée principale d'administration de l'État, chef du service appui et conseil aux territoires ;
- Mme Astrid ÉRÉNATI, attachée principale d'administration de l'État, chef du service connaissance des territoires, sécurité routière, défense.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MARTIN, il est donné, dans la limite des attributions du service habitat, logement, ville, subdélégation de signature à :

- M. Jean-Pierre LÉVY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chargé de mission du développement durable ;
- Mme Pauline ALBRECHT, attachée d'administration, cheffe de l'unité politiques locales de l'habitat.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne GOILLOT, il est donné, dans la limite des attributions du service prévention des risques et aménagement du territoire, subdélégation de signature à M. Nicolas POUZOULET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité prévention des risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Astrid ÉRÉNATI, il est donné, dans la limite des attributions du service connaissance des territoires, sécurité routière, défense, subdélégation de signature à M. Cyril SOUILLIER, attaché d'administration, chef de l'unité sécurité routière, transports, défense.

Article 3 : Pouvoir adjudicateur

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure et de M. Rik VANDERERVEN, il est donné subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur dans la limite de leurs attributions, aux chefs de services désignés ci-dessous :

- M. Stéphane MARTIN
- M. Zéphyre THINUS
- Mme Corinne GOILLOT
- Mme Isabelle VIDALOU
- Mme Pascale MARTIN
- Mme Astrid ÉRÉNATI

Article 4 : Lorsqu'un agent visé dans la présente décision est absent et qu'un intérimaire est désigné par le directeur pour le remplacer, l'intérimaire bénéficie de la même délégation que l'agent qu'il remplace.

Article 5 : La décision n° DDTM/2021-34 du 8 avril 2021 est abrogée.

Article 6 : Les agents de la direction départementale des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure. Une copie en sera adressée à Monsieur le directeur départemental des finances publiques.

Évreux, le 10 mai 2021

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur

Laurent TESSIER



Direction départementale des territoires et de la
mer de l'Eure

27-2021-05-11-00003

Arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2021-106 portant
changement de bénéficiaire et prorogation de
l'AP DDTM/SEBF/2017-002 du 18 janvier 2017
autorisant la création de 5 ouvrages hydrauliques
de lutte contre les inondations sur les
communes de La Harengère, Mandeville et St
Germain de Pasquier



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de l'Eure

**Arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2021-106
portant changement de bénéficiaire et prorogation de l'arrêté
DDTM/SEBF/2017-002 du 18 janvier 2017
autorisant et déclarant d'Intérêt Général
au titre des dispositions du code de l'environnement
la création de cinq ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations
sur les communes de la Harengère, Mandeville et Saint-Germain-de-Pasquier**

pétitionnaire : Communauté d'Agglomération Seine Eure

Le préfet de l'Eure

VU le code de l'environnement ;

VU le code rural, notamment les articles L 151-36 à L 151-40 ;

VU le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU le décret du 25 février 2021 nommant Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

VU l'arrêté DCAT/SJIPE-2021-014 du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

VU l'arrêté préfectoral DDTM/2011/57 du 15 avril 2011 portant répartition des compétences entre les services de l'État dans les domaines de la police et de la gestion des eaux superficielles et souterraines et de la police de la pêche et organisation de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) dans le département de l'Eure ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, approuvé par arrêté du Préfet Coordonnateur du Bassin du 20 novembre 2009 ;

VU l'arrêté DDTM/SEBF/2017-002 du 18 janvier 2017 autorisant au titre des dispositions du code de l'environnement, la création de cinq ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations et déclarant d'intérêt général (DIG) ces travaux sur les communes de la Harengère, Mandeville et Saint-Germain-de-Pasquier par la communauté de communes Roumois-Seine ;

VU l'arrêté D1/B1/17/484 du 31 mars 2017 déclarant d'utilité publique, la création de cinq ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations sur les communes de la Harengère, Mandeville et Saint-Germain-de-Pasquier ;

VU l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-52 du 27 décembre 2018 portant composition de l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Seine-Eure suite à l'adhésion des communes de La Harengère, la Saussaye et Mandeville à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU la demande présentée par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure par courrier du 21 décembre 2020, visant à obtenir la prorogation au 31 décembre 2023 de l'arrêté du 18 janvier 2017 pour lui permettre la réalisation de l'ensemble des travaux autorisés.

Considérant

- que la commune de Saint-Germain-de-Pasquier adhère à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

- que les communes de La Harengère et de Mandeville adhèrent à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure depuis le 1^{er} janvier 2019 ;

- qu'il convient de prendre en compte, conformément à l'article R181-47 du code de l'environnement, le changement de pétitionnaire depuis le 1^{er} janvier 2019 suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure qui porte désormais la compétence ruissellement sur les communes concernées par les travaux en lieu et place de la communauté de communes Roumois Seine qui bénéficiait de l'arrêté du 18 janvier 2017 susvisé pour la réalisation des travaux de lutte contre les ruissellements ;

- que l'ensemble des travaux, objet de l'autorisation et de la déclaration d'intérêt général encadrés par l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2017 n'ont pu être menés du fait de la réorganisation des services de la CASE suite d'une part à l'extension de son périmètre en 2018-2019 (adhésion de 8 communes initialement adhérentes à la communauté de communes Roumois-Seine et fusion avec la communauté de communes Eure Madrie Seine) et de la période de crise sanitaire d'autre part ;

- que la demande de délai supplémentaire jusqu'à fin 2023 est raisonnable au vu de l'ampleur des travaux à réaliser et des acquisitions foncières et/ou accords des propriétaires, nécessaires à la réalisation des travaux ;

- que la localisation, la nature et le coût des cinq ouvrages hydrauliques ne sont pas modifiés par rapport au dossier initial déposé ;

- que ces aménagements ont pour principal enjeu la protection des populations et de la ressource en eau et conservent leur intérêt général ;

- que la déclaration d'utilité publique susvisée fait l'objet en parallèle également d'une demande de prorogation ;

- dès lors, qu'il y a lieu d'autoriser la communauté d'agglomération Seine-Eure à réaliser lesdits ouvrages hydrauliques en prolongeant le délai initial ;

- qu'il convient d'acter la demande de prorogation portée par la CASE pour réaliser le programme de travaux et assurer les objectifs susmentionnés ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article premier - Généralités

La Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE), représentée par son président et dont le siège est : 1 Place Thorel - CS 10514 - 27405 LOUVIERS cedex,

est le maître d'ouvrage.

Le service police de l'eau est la :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure
Service eau, biodiversité, forêts / Pôle Territorial de l'eau
1 avenue du Maréchal Foch
CS42018
27020 ÉVREUX Cedex
Tél. : 02 32 29 62 94
mail : ddtm-sebf-pep@eure.gouv.fr

Article 2 - Objet de l'arrêté

Toutes les dispositions de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2017 susvisé reste en vigueur à l'exception du délai de l'autorisation et de la déclaration d'intérêt général qui est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 - Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 - Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le demandeur de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 5 - Délais et voies de recours

Les décisions mentionnées aux articles L. 181-12 à L. 181-15 peuvent être déférées à la juridiction administrative :

- par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;
- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :
 - L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;
 - La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.
 - Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre une décision mentionnée au premier alinéa de l'article R. 181-50, l'autorité administrative compétente en informe le bénéficiaire de la décision pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L. 411-6 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3. Le préfet dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. À défaut, la réponse est réputée négative. S'il estime la réclamation fondée, le préfet fixe des prescriptions complémentaires dans les formes prévues à l'article R. 181-45.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 6 - Publicité et informations des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et est consultable pendant une durée minimale de 4 mois sur le site internet de la préfecture de l'Eure (<http://www.eure.gouv.fr>).

Il sera également affiché en mairie des communes de la Harengère, Mandeville et Saint-Germain-de-Pasquier pour une durée minimale d'un mois et pourra y être consulté. Une attestation de l'accomplissement de cette formalité sera dressée par les maires et envoyée au préfet.

L'arrêté préfectoral du 18 janvier 2017 est consultable au recueil spécial 27-2017-045 du 5 avril 2017 (<https://www.eure.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs-RAA>).

Le dossier initial du dossier d'autorisation loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général est consultable au siège de la CASE.

Article 7 - Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, le directeur de la DDTM de l'Eure, les maires des communes de la Harengère, Mandeville et Saint-Germain-de-Pasquier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de la CASE.

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le directeur territorial et maritime Seine-Aval de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Monsieur le président du conseil départemental de l'Eure.

Évreux, le **11 MAI 2021**

Pour le préfet
et par délégation
La secrétaire générale

Isabelle DORLIAT-POUZET

Direction départementale des territoires et de la
mer de l'Eure

27-2021-05-06-00005

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM/SEBF/2021-102
portant autorisation de capture et de transport
de poissons
à des fins scientifiques - Toutainville et St Mards
de Blacarville



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de l'Eure

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDTM/SEBF/2021-102
**portant autorisation de capture et de transport des poissons
à des fins scientifiques**

COURS D'EAU : LA RISLE
COMMUNES : TOUTAINVILLE ET ST MARDS DE BLACARVILLE

PÉTITIONNAIRE : PEMA ENVIRONNEMENT & MILIEUX AQUATIQUES

Le Préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement notamment les articles L432-10 - L431-2 et 3 - L432-5 - L436-9 R432-6 à R 432-11 ;

VU l'arrêté ministériel du 19 novembre 1991 modifié, fixant le classement des cours d'eau, canaux et plans d'eau en 2e catégorie ;

VU le décret n° 97-787 du 31 juillet 1997, modifiant les dispositions relatives au contrôle des peuplements piscicoles ;

VU l'arrêté du 6 août 2013 fixant en application de l'article R. 432-6 du code de l'environnement la forme et le contenu des demandes d'autorisations prévues au 2° de l'article L. 432-10 et à l'article L. 436-9 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté SCAED-20-58 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Laurent TESSIER, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

VU la décision n°DDTM/2020-142 du 14 février 2020 du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative ;

VU l'arrêté du 6 août 2013 fixant en application de l'article R. 432-6 du code de l'environnement la forme et le contenu des demandes d'autorisations prévues au 2° de l'article L. 432-10 et à l'article L. 436-9 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral DDTM/2011/57 du 15 avril 2011, portant répartition des compétences entre les services de l'Etat dans les domaines de la police et de la gestion des eaux superficielles et souterraines et de la police de la pêche et organisation de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) dans le département de l'Eure ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, approuvé par arrêté du Préfet Coordonnateur du Bassin, du 20 novembre 2009 ;

VU la demande du 22 avril 2021 de la PEMA Environnement & Milieux Aquatiques pour le compte d'EGIS Structures et Environnement, sollicitant l'autorisation de capture et de transport des poissons à des fins scientifiques dans le cadre du suivi écologique de chantier lié au demi-diffuseur n°27 de l'Autoroute A13 sur le cours d'eau de la Risle sur la commune de TOUTAINVILLE et St MARDS DE BLACARVILLE .

VU l'avis favorable du 6 mai 2021 de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), unité départementale de l'Eure ;

VU l'avis favorable du 27 avril 2021 de la Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;

Considérant

- l'intérêt scientifique des diagnostics et inventaires piscicoles dans les eaux de la Risle maritime et sur la Seine ;

SUR proposition du chef de service Eau, Biodiversité, Forêts ;

ARRÊTE

Article premier - Bénéficiaire de l'autorisation

La société PEMA, sise :
86 rue aux Arènes
57000 METZ

est autorisée, pour le compte d'EGIS Structures et Environnement, à réaliser des pêches scientifiques dans le cours d'eau de la Risle, dans le cadre du suivi écologique de chantier lié au demi-diffuseur n°27 de l'autoroute A13 dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants.

Les instructions gouvernementale relatives à la gestion de la crise du Coronavirus en vigueur à la date de l'opération devront être strictement mise en œuvre.

En cas de fortes chaleurs, le détenteur de l'autorisation prendra toutes les mesures pour ne pas entraîner de mortalité excessive, notamment en remettant les poissons à l'eau le plus rapidement possible et en s'assurant que la température et l'oxygénation de l'eau de stockage des poissons prélevés restent les plus proches de celles du cours d'origine.

La Société PEMA est désignée comme le bénéficiaire de l'autorisation.

Article 2 - Exécution matérielle

Les personnes autorisées pour l'exécution matérielle des captures sont :

- Monsieur Arnaud DESNOS responsable de la pêche, chef de projets
- Madame Evelyne ARCE, cheffe de projets
- Madame Marine BEDARD, chargée d'études
- Monsieur Quentin BACHELET, technicien

Article 3 – Date d'intervention

L'autorisation est valable du 17 mai 2021 au 29 octobre 2021.

Article 4 - Lieux

Les opérations et captures seront effectuées sur le secteur suivant :

- Station amont rive gauche de la Risle à Toutainville
- Station aval rive droite de la Risle à Saint Mards de Blacarville

Article 5 - Moyens de capture autorisés et précautions sanitaires

Les captures seront effectuées à l'électricité, sous réserve que le matériel employé soit conforme à l'arrêté ministériel du 2 février 1989 et à la condition de faire l'objet d'un contrôle annuel par un organisme agréé. Les consignes de sécurité lors de la réalisation des pêches seront respectées notamment au regard des gants isolants, des pantalons de *wadding* appropriés et du périmètre de sécurité autour du groupe de production de courant, des anodes et de la cathode.

Les différents matériels utilisés, en particulier les *waders*, les bottes et les épauettes devront être désinfectés à l'aide d'ammonium quaternaire.

Les responsables désignés à l'article 2 sont autorisés à utiliser les moyens de pêche suivants :

- IMEO « Volta », propriété de la FDAAPPMA27 ;
- DREAM ELECTRONIQUE « Héron », propriété de la FDAAPPMA d'Eure et de la Seine-Maritime.

Il sera mis en place les mesures prophylactiques ainsi que la désinfection du matériel (notamment de pêche, biométrie et équipements individuels) ayant été en contact avec l'eau pour éviter les risques de propagation d'agents pathogènes et/ou d'espèces invasives d'un bassin versant à un autre.

Article 6 - Destination des poissons capturés

Les espèces capturées dans le cadre de cette pêche **seront remises immédiatement à l'eau**, après avoir été déterminées et mesurées.

Les poissons et écrevisses capturés en mauvais état sanitaire et les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (esturgeon sterlet et autres, carpe amour, carpe argentée ou marbrée, pseudorasbora, ...) R 432-5 du code de l'environnement, seront détruits par le titulaire de l'autorisation sur place. Tous les autres poissons seront remis à l'eau, ou conservés à des fins d'analyses.

Article 7 - Respect des prescriptions en matière de sécurité

La présente autorisation est délivrée sous réserve de respect, par le bénéficiaire et le responsable de l'exécution, des consignes de sécurité telles que définies par arrêté ministériel du 2 février 1989 portant dérogation aux prescriptions des articles 6 et 11 du décret du 14 novembre 1988 pour l'utilisation des installations de pêche à l'électricité destinées à la capture des poissons.

Article 8 - Accords et droits des tiers

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du ou des détenteur(s) du droit de pêche et des accès par les propriétaires riverains.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 9 - Contrôle de l'autorisation

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture et de transport. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 10 - Déclaration préalable

Deux jours au moins avant cette pêche électrique, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser une déclaration écrite ou par mel précisant les personnes, les dates et lieux de capture, à la police de l'eau et de la pêche de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure et au chef du service départemental de l'OFB.

Article 11 - Rapport des opérations réalisées

Sous un mois après la fin de chaque opération et à l'issue de l'exploitation des résultats, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure, à l'Office Français de la Biodiversité (unité départementale de l'Eure) et à la Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, un compte rendu précisant les résultats de la pêche, les conditions de réalisation et la localisation. Ce compte rendu sera accompagné d'un fichier informatique exploitable par un système d'information géographique.

Article 12 - Intervention en cas d'incident ou d'accident

Le bénéficiaire est tenu, dès qu'il en a connaissance, de déclarer au service chargé de la police de l'eau tout incident ou accident intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, et portant atteinte à l'un ou plusieurs des intérêts mentionnés à l'article L211-1-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le service chargé de la police de l'eau, le demandeur devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Article 13 - Délais et voies de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 5 du code de justice administrative, la présente décision peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois qui suit sa notification ou sa publication.

Ce délai court à compter de la dernière formalité accomplie.

Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 14 - Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure (<http://www.eure.gouv.fr>).


Il sera affiché en mairie de TOUTAINVILLE et St MARDS DE BLACARVILLE pendant la durée de l'autorisation.

Article 15 - Exécution et notification de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Eure, le chef du service départemental de l'OFB 27, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société PEMA.

Évreux, le 6 mai 2021

Pour le Préfet, et par subdélégation
du Directeur Départemental,
Le chef du service Eau, Biodiversité, Forêts,



Léphyre THINUS

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

27-2021-05-11-00004

Arrêté n° SRN/UAPP/21-00458-011-001 autorisant
la capture temporaire avec relâcher sur place de
spécimens d'espèces animales protégées :
amphibiens et Agrion de mercure Fauna Flora
RNN de l'estuaire de la Seine



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Arrêté n° SRN/UAPP/21-00458-011-001 autorisant la capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées : amphibiens et Agrion de mercure – Fauna Flora – RNN de l'estuaire de la Seine

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- vu la directive 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive Inspire, qui vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement ;
- vu la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 ;
- vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-19-2, L.411-1 à L.411-2 et R.411-1 à R.412-7 ;
- vu le décret 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de Seine-Maritime ;
- vu le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007, modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^o de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées ;
- vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place ;
- vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

7 place de la Madeleine
CS 16036 - 76036 ROUEN cedex
Tél : 02 32 76 50 00
www.seine-maritime.gouv.fr

- vu l'arrêté préfectoral de Seine-Maritime n°19-171 du 2 décembre 2019 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau départemental à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie, et notamment le point 4 de l'article 1 ;
- vu l'arrêté préfectoral de l'Eure n°20-20 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau départemental à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie, et notamment le point 4 de l'article 1 ;
- vu la circulaire du 15 mai 2013 du ministre en charge de l'écologie relative à la publication et la mise en œuvre du protocole du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) ;
- vu les demandes de dérogation pour capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'animaux d'espèces animales protégées présentées par le bureau d'études FAUNA FLORA ; CERFA 13 616*01 du 18 mars 2021.

Considérant

que le bureau d'études Fauna Flora a été retenu par la Maison de l'Estuaire pour réaliser l'inventaire des amphibiens et des odonates de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine,

que le protocole proposé par le bureau d'études et accepté par le maître d'ouvrage intègre la possibilité de captures de spécimens vivants pour identification,

que les amphibiens et l'Agrion de Mercure sont des espèces protégées dont la perturbation n'est autorisée que sous couvert d'une dérogation pour capture,

que les zones de prospections concernées par la présente demande se situent dans la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine qui s'étend sur les communes de La Cerlangue (code INSEE 76169), Gonfreville l'Orcher (76305), Le Havre (76351), Oudalle (76489), Rogerville (76533), Saint Vigor d'Ymonville (76657), Sandouville (76660), Berville sur Mer (27064), Conteville (27169), Saint Samson de la Roque (27601),

que le personnel de Fauna Flora est formé à la capture, à la manipulation et à l'identification des amphibiens et des odonates et qu'il a démontré ses compétences dans le domaine de tels inventaires ainsi que pour la formation et l'encadrement en ce domaine,

que les données d'inventaires obtenues dans le cadre de cet arrêté sont des données brutes environnementales publiques,

que la DREAL Normandie utilise l'Outil de diffusion de l'information naturaliste (ODIN) de l'Observatoire de la Biodiversité Normandie (OBN) pour répondre à l'obligation née de l'article L 124-2 de mise à disposition des données environnementales, il y a donc lieu d'y verser les données environnementales ainsi acquises,

qu'il est donc possible, dans les conditions fixées par cet arrêté de dérogation, d'autoriser le bureau d'études Fauna Flora à procéder à la capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'amphibiens et d'Agrion de mercure pour la réalisation de suivis écologiques dans le cadre de l'inventaire des amphibiens et des odonates sur la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine par la Maison de l'Estuaire,

ARRÊTE

Article 1er : bénéficiaire et espèces concernées

Le bureau d'études Fauna Flora, représenté par sa gérante, domicilié Le Village, 76116, Saint Denis le Thiboult est autorisé sur les espèces suivantes :

**Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
tout amphibien présent, ou susceptible d'être présent**

à les capturer temporairement puis les relâcher sur les lieux de captures dans le but de réaliser un inventaire des amphibiens et des odonates sur la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine s'étendant sur les communes de La Cerlangue, Gonfreville-l'Orcher, Le Havre, Oudalle, Rogerville, Saint-Vigor d'Ymonville, Sandouville, Tancarville, Berville-sur-Mer, Conteville, Saint-Samson-de-la-Roque.

Article 2 : champ d'application de l'arrêté

La dérogation pour capture temporaire avec relâcher sur place n'est accordée au bureau d'études que dans le cadre de cette mission d'inventaire des amphibiens et des odonates sur la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine.

Article 3 : durée de la dérogation

La dérogation pour capture temporaire avec relâcher sur place prend effet à compter de la notification du présent arrêté et prend fin le 30 avril 2022.

Article 4 : mandataires habilités

La présente dérogation est délivrée pour les salariés et stagiaires du bureau d'études Fauna Flora dans le cadre de leurs activités professionnelles uniquement.

En tant que de besoin, le bureau d'études Fauna Flora établit aux salariés et stagiaires une lettre de mission décrivant la nature de l'activité demandée et le cadre de l'action.

En cas de contrôle, les salariés et les stagiaires doivent être porteurs de cette lettre et de l'arrêté de dérogation, ou leurs copies.

Cette dérogation n'est pas valable pour les activités personnelles des salariés et stagiaires, hors de cette mission.

Article 5 : captures

Les captures d'amphibiens sont réalisées au filet, au troubleau, à la nasse ou par toute autre modalité non vulnérante pour l'animal. En cas d'utilisation de nasses ou de pièges, les relevés sont faits au moins toutes les douze heures et les animaux piégés remis en liberté.

Des mesures particulières d'hygiène doivent être prises afin de réduire les risques de dissémination d'agents infectieux et parasitaires chez les amphibiens lors des interventions sur le terrain. Notamment la désinfection du matériel de capture, des bottes et des mains après chaque session de capture.

Le protocole retenu doit être conforme aux préconisations de la Société Herpétologique Française, repris sur le site alerte-amphibien.fr.

Le présent arrêté autorise le prélèvement dans la nature d'animaux trouvés morts. Le prélèvement peut correspondre à tout ou partie du spécimen, notamment pour la recherche et la détection de l'agent infectieux de type « chitride ».

Le laboratoire retenu pour ces analyses est le laboratoire LECA du Professeur Miaud de l'Université de Savoie (UMR CNRS 5553) au Bourget du Lac (73376). Toutefois, et après accord préalable de la DREAL, d'autres laboratoires peuvent venir en complément ou en substitution du laboratoire LECA.

Les captures d'odonates sont réalisées au filet dit « à papillon ». Les ailes des spécimens capturés sont maintenues repliées à travers la toile du filet, entre le pouce et l'index de l'opérateur le temps de leur identification.

Les exuvies d'odonates peuvent être prélevées et transportées pour identification en laboratoire d'entomologie pour recherche d'Agrion de Mercure.

Le présent arrêté n'autorise aucun prélèvement définitif d'animaux vivants (œuf, larve, têtard, juvénile, ...).

Article 6 : rapports et compte-rendus

Le bureau d'études Fauna Flora établit un rapport d'activité détaillant les activités menées sous couvert du présent arrêté. Le rapport est transmis avant le 30 juin 2022.

Ce rapport est adressé en deux exemplaires sur support papier et un exemplaire numérique à la DREAL. Il doit comprendre, *a minima*, la description, la qualification et la quantification du peuplement batrachologique et du peuplement d'odonates.

Les données brutes environnementales obtenues sous couvert de cette dérogation sont communiquées à l'OBN dans le format standard d'échange des données naturalistes pour intégration à ODIN.

L'ensemble des données obtenues dans le cadre de cette dérogation et transmises à la DREAL deviennent des données publiques. Elles sont versées à la plate-forme partagée des données naturalistes de l'OBN et sont diffusées selon les règles applicables aux données publiques du SINP régional.

La transmission des données environnementales brutes et leur diffusion sous forme de données publiques n'obèrent pas le droit d'auteur attaché à ces données.

Article 7 : suivi et contrôles administratifs

Conformément aux articles L.171-1 et suivants du code de l'environnement, relatifs aux contrôles administratifs et mesures de police, les fonctionnaires et agents chargés des contrôles sont habilités à vérifier la bonne mise en œuvre de la présente autorisation.

Les contrôles de la bonne application des prescriptions faites à cet arrêté sont susceptibles d'être faits par l'Office français de la biodiversité ou tout autre structure habilitée par le code de l'environnement.

Article 8 : modifications, suspensions, retrait

L'arrêté de dérogation peut être modifié, suspendu ou retiré si l'une des obligations faites au bureau d'études Fauna Flora n'était pas respectée.

La modification, la suspension ou le retrait ne font pas obstacle à d'éventuelles poursuites, notamment au titre de l'article L.415-1 à 6 du code de l'environnement.

En tant que de besoin, les modifications prennent la forme d'un arrêté modificatif et sont effectives à la notification de l'acte.

Article 9 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. En particulier, cet arrêté ne vaut pas autorisation de pénétration dans des propriétés closes relevant de la Loi du 29 décembre 1892, modifiée, ou de la Loi n° 43.374 du 08 juillet 1943.

Article 10 : Exécution et publicité

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine Maritime, le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de Seine Maritime, de la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la DREAL, et est adressé, pour information aux directions départementales des territoires et de la mer de Seine Maritime et de l'Eure, au service départemental de l'Office français de la biodiversité et à l'Observatoire de la biodiversité de Normandie – SINP.

Fait à Rouen, le 11 mai 2021

Pour les préfets et par délégation,
P/ le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie,
et par délégation



Karine BRULÉ

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2021-05-10-00003

2021 28 Délégation de signature
Monsieur Waterlot délègue sa signature à
Monsieur Malleret et Madame Moussel
concernant la gestion des services financiers

Décision PW/CDL/AG n° 2021/28

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35 ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur MALLERET François, Directeur Adjoint au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 février 2020,

Vu la décision administrative nommant Madame Elodie MOUSSEL en tant qu'Adjoint des Cadres Hospitaliers en date du 04 décembre 2017,

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La Délégation de signature n°2020/93 est abrogée.

Article 2 :

Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux et ordonnateur, délègue sa signature à François MALLERET, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Services Economiques, Financiers.

Monsieur François MALLERET est l'ordonnateur suppléant du Nouvel Hôpital de Navarre. Par ailleurs, en cas d'empêchement ou d'absence du Directeur, la suppléance est assurée par Monsieur François MALLERET.

Article 3 :

Monsieur François MALLERET, Directeur Adjoint, chargé de la Direction des Services Economiques et Financiers reçoit délégation à l'effet de signer, tous courriers administratifs et décisions relevant des **Services Financiers**, à savoir :

- Les pièces comptables (bordereaux, mandats, titres et certificats administratifs),
- Les courriers, notes et documents liés au fonctionnement courant de cette direction,
- Les courriers relevant de la gestion courante des sinistres en lien avec les assureurs de l'établissement (Déclarations de sinistre...),
- Les bons de commande de la classe 6 pris en exécution d'un marché,
- Les bons de commande de la classe 2, travaux inclus, de moins de 30.000 € HT pris en exécution d'un marché,
- Les titres de recettes,
- Les factures pour service fait,
- Les balances mensuelles,
- Les amortissements,
- Les demandes de fournitures courantes.

2.1) En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MALLERET, la délégation de signature est accordée à Madame Elodie MOUSSEL, Adjoint des Cadres Hospitalier aux services financiers, à l'effet de signer tous courriers, documents ou actes énumérés au présent article 3 relevant des **Services Financiers**.

Article 4 :

Monsieur François MALLERET et Madame Elodie MOUSSEL s'engagent à avertir le Directeur d'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

Article 5 :

Les courriers et décisions doivent porter la mention « Pour le Directeur et par délégation ».

Article 6 :

La présente décision prend effet à compter du 10 mai 2021.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure. Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 10 mai 2021



Le Directeur,

Patrick WATERLOT

François MALLERET

Directeur Adjoint

Elodie MOUSSEL

Adjoint des Cadres Hospitaliers

Original de la décision : Dossier délégation de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers

www.nh-navarre.fr

62, route de Conches – CS 32204 – 27022 Evreux Cedex – Tél : 02 32 31 76 76 – Fax : 02 32 31 77 91

Préfecture de l'Eure

27-2021-05-10-00005

Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité
publique



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
de l'action territoriale

Arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/21/027 du **10 MAI 2021** déclarant d'utilité publique le projet de construction d'une maison des associations situé sur la commune de Crosville la Vieille

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 25 février 2021 nommant Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu l'arrêté de la préfecture de l'Eure n° DCAT/SJIPE-2021-014 du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu la délibération du conseil municipal de Crosville la Vieille du 8 juin 2017, autorisant le maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une maison des associations ;

Vu le dossier présenté par la commune de Crosville la Vieille, relatif au projet de construction d'une maison des associations ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Eure n° DELE/BERPE/20/792 du 10 septembre 2020 portant ouverture d'une enquête publique du 12 octobre 2020 au 29 octobre 2020, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de construction d'une maison des associations situé sur la commune de Crosville la Vieille ;

Vu le rapport du commissaire-enquêteur du 26 novembre 2020 et son avis favorable au projet assorti d'une réserve ;

Vu le courrier du maire de Crosville la Vieille, du 1^{er} février 2021, en réponse à la réserve émise par le commissaire enquêteur dans ses conclusions ;

Considérant que les modalités de l'enquête publique ont permis l'information et la participation du public ;

Considérant la nécessité pour les habitants de Crosville la Vieille d'avoir à disposition un bâtiment et un parking modernes, fonctionnels et adaptés aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant les besoins de locaux exprimés par les associations des communes environnantes ;

Considérant l'utilisation de cet équipement au niveau intercommunal ;

Considérant que le choix du terrain (parcelle C441) est le meilleur pour établir la maison des associations et que l'expropriation envisagée est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'opération ;

Considérant l'estimation sommaire du coût du projet comme acceptable et proportionnée ;

Considérant le financement compatible avec les ressources de la commune ;

Considérant que le projet est compatible avec les dispositions du PLU ;

Considérant que le projet favorise la cohésion du village par le rapprochement des deux lotissements situés de l'autre côté de la D840 ;

Considérant que le projet permet le renforcement culturel et artistique du village ;

Considérant la proximité immédiate de la D840 facilitant l'accès des personnes extérieures à la commune de Crosville la Vieille ;

Considérant l'engagement de la commune à mettre en œuvres des mesures pour lutter contre les nuisances sonores dans la réalisation du projet, sa mise en service et dans le suivi de l'exploitation ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Le projet de construction d'une maison des associations, situé sur la commune de Crosville la Vieille, est déclaré d'utilité publique au profit de la commune de Crosville la Vieille.

Article 2 : Le projet consiste en la construction d'une maison des associations d'une surface d'environ 500 m² (416 m² de surface de plancher) constituée d'une salle polyvalente de 240 m² avec un cloison amovible permettant la séparation de 75 m², d'annexes (sanitaires, vestiaires, cuisine, local matériel, bureau), d'un atelier municipal de 50 m² et d'une aire de stationnement de 40 places dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite.

Article 3 : La commune de Crosville la Vieille est autorisée à acquérir soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation, le terrain nécessaire à la réalisation du projet mentionné ci-dessus soit la parcelle cadastrée sous la référence C441 d'une surface de 7 889 m² sise Lieu-dit Le Haut Val, rue du Val Saint Martin.

Article 4 : L'expropriation éventuellement nécessaire devra être réalisée dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté est affiché pendant deux mois à la mairie de Crosville la Vieille. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage établi par le maire de la commune.

L'arrêté est également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante :

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques>

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et le maire de Crosville la Vieille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au commissaire enquêteur et à la sous-préfète de Bernay.

Evreux, le 10 mai 2021



Jérôme FILIPPINI

La présente décision peut faire l'objet soit :

I – Recours gracieux ou hiérarchique :

Après de l'autorité ayant pris la décision ou de l'autorité supérieure, dans un délai de deux mois à compter de la publication de ladite décision. L'absence de réponse dans le délai de deux mois vaut rejet implicite pouvant être contesté devant le tribunal administratif.

II – Recours contentieux :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert - CS 50 500 - 76 005 Rouen cédex 2 dans un délai de deux mois à compter de la publication de ladite décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet :

www.telerecours.fr

3/3

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX CEDEX
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 – www.eure.gouv.fr

